

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE
KARNAK
LOUQSOR (ÉGYPTE)
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي
لدراسة معابد الكرنك
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 11, 2003.

*Avec l'aimable autorisation de Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE).
Courtesy of Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE)*



OBSERVATIONS ARCHITECTURALES SUR LA PORTE D'ÉVERGÈTE

Pierre ZIGNANI

UNE CONSTRUCTION REMARQUÉE

La porte située au sud du temple de Khonsou à Karnak, *Bab el-Amara*, a rarement laissé les voyageurs indifférents et a inspiré ceux d'entre eux qui revenaient de Thèbaïde avec un portefeuille de dessins ou un album de photographies.

Parmi les plus anciens témoignages admiratifs de visiteurs occidentaux, un Vénitien du XVII^e siècle, resté dans l'anonymat, souligna la « grande facture » des portes de Karnak et décrit comme la plus belle de toutes, la porte que l'on attribue aujourd'hui à Ptolémée III Evergète¹. F.L. Norden, qui passa à Karnak fin 1737, publia dans son récit de voyage une planche sur la porte, avec pour titre « Reste d'un portique admirable »². Pococke la qualifia de « superb entry »³, mais incontestablement une des descriptions les plus enthousiastes est celle rapportée par les deux membres de l'Expédition d'Égypte : Jollois et Devilliers.

Pour les deux ingénieurs la porte, qui « n'est point engagée dans les massifs d'un pylône [...] se fait remarquer par l'élégance de ses proportions, la richesse et la variété des sculptures qui la décorent »⁴. De leur avis, les maîtres d'œuvre avaient cherché à élever « un édifice svelte imposant et magnifique »⁵.

Presque un siècle après la visite des deux membres de l'Expédition d'Égypte, Auguste Mariette rejoignait leur point de vue et affirmait : « comme l'ont très bien vu MM. Jollois et Devilliers, tous les monuments égyptiens n'ont pas en effet cette élégance et nous savons aujourd'hui que l'art plus savant des Grecs a pu seul donner à la porte de Karnak les proportions harmonieuses qui la distinguent »⁶.

1. *Voyages en Égypte des années 1589, 1590, 1591*, *Voyageurs* 3, 1971, p. 95.

2. F.L. Norden, *Voyage d'Égypte et de Nubie*, nouv. éd., Paris, 1795, pl. 155.

3. R. Pococke, *A Description of the East and Some Other Countries* I, 1793, p. 93.

4. P. Jollois, F. Devilliers, *Description*, texte, II, 1821, p. 516 et voir les illustrations de *Description* III, pl. 49-53.

5. *Ibid.*, p. 519.

6. A. Mariette Bey, *Voyage dans la Haute-Égypte*, 1893, p. 14.

Bien plus qu'à ses rapports de proportion qui s'inscrivent, nous le verrons plus loin, dans la tradition architectonique égyptienne, il est fort vraisemblable que l'engouement des voyageurs et des premiers savants tenait surtout à l'état de conservation et au contexte isolé de la porte, qui accueillait, en bout de perspective, tel un « arc de triomphe » élancé, le visiteur arrivant de Louqsor⁷.

UN PROJET DE PYLÔNE

Les planches de Norden⁸ sur Karnak comme celles qui illustrent le récit de Pococke représentent la porte libre de toutes constructions contemporaines ou antiques. C'est toujours dans un tel contexte que les savants de l'Expédition d'Égypte découvrirent la porte, le village de Karnak s'étendant à l'ouest du temple de Khonsou⁹. Les observateurs attentifs que furent Jollois et Devilliers remarquèrent bien des restes de fondations flanquant les montants de la porte, d'une largeur identique à ceux-ci, mais ils préférèrent alors les prendre pour « de simples contreforts » plutôt que pour les substructions d'un pylône. Les deux hommes, dans un excès romantique, déclaraient : « ... mieux croire que la porte a toujours été isolée, que d'enlever aux Égyptiens le mérite d'avoir construit un édifice élégant, vers l'imitation duquel on serait naturellement porté¹⁰ ». La fascination exercée par l'œuvre architecturale sur les deux hommes ne les empêcha pourtant pas de relever le décalage entre l'axe de la porte et celui du temple de Khonsou¹¹.

En fait, il existe bien, de part et d'autre de ce que Jean-François Champollion appelait le « propylôn d'Évergète »¹², les fondations des môles d'un pylône. Ces substructures n'échappèrent pas aux membres de l'expédition emmenée par Richard Lepsius, qui les interprétèrent sans ambiguïté comme un pylône, et représentèrent sur les plans son tracé avec l'indication, certainement plus suggestive que réelle, des tores d'angles¹³.

Des travaux récents ont permis d'amener des précisions sur ces fondations de pylône¹⁴. Grâce aux investigations de J. Lauffray et F. Laroche-Traunecker, on connaît

7. Cette perception « classique » de la composition spatiale est bien illustrée par une planche de la *Description de l'Égypte* (*Description* III, pl. 51) ; voir encore, concernant cette planche, le commentaire correspondant dans les notes en fin de volume dans la réédition de C.C. Gillispie, M. Dewachter, *Moments of Egypt*, Princeton, 1987.

8. F.L. Norden, *op. cit.*, pl. 50 *sq.* où la porte est identifiable avec la lettre E et pl. 58 *sq.*

9. R. Pococke, *op. cit.*, p. 92, la porte d'Évergète est indiquée en plan avec la lettre H et en élévation avec la lettre Z.

10. *Description*, pl. 16 et pl. 49.

11. *Ibid.*, texte p. 516 *sq.*

12. *Ibid.*, texte p. 517 et pl. 56.

13. J.-F. Champollion, *Not. Descri.*, p. 205.

14. LD I, pl. 75 et 83 ; LD T III, p. 53 *sq.*

15. J. Lauffray, R. Sa'ad, S. Sauneron, « Rapport sur les travaux de Karnak », *Karnak* V, 1975 ; sondages aux abords de la porte d'Évergète, p. 23-26.

F. Laroche-Traunecker, « Données nouvelles sur les abords du temple de Khonsou », *Karnak* VII, 1982, p. 313-337.

Un séjour au Centre franco-égyptien d'étude des temples de Karnak en 1988 a permis à l'auteur de ces lignes de dessiner les principales élévations de la porte. En 1992 il a pu compléter ce travail, notamment par des sondages ponctuels sur les fondations, grâce à une mission de l'Institut suisse de recherches architecturales et archéologiques de l'ancienne Égypte. Susanne Bickel a collaboré à cette dernière mission

exactement les dimensions de ces fondations¹⁶. Elles sont composées de trois assises d'une maçonnerie en grand appareil de grès, dont l'altitude à la surface de la supérieure avoisine la cote + 77 m¹⁷.

Dans trois sondages ponctuels (fig. 1-4), nous avons retrouvé les vestiges, signalés par J. Lauffray¹⁸, d'une structure de briques enserrant la fondation de blocs de grès.

Cette structure correspond à un mur, large d'une brique en boutisse, plus une en carreau. Les briques sont d'un module assez grand (42 x 20 x 14 cm), supérieur aux dimensions des briques de l'enceinte de la XXX^e dynastie (38 x 18 x 14 cm)¹⁹. La terre limoneuse utilisée pour leur fabrication exclut tout mélange de cailloutis ou adjonction de matériau végétal. Elles sont liées par un mortier de limon, que l'on retrouve comme enduit sur la face contre la fondation en pierre du pylône. Ce travail de revêtement a dû être exécuté avant la pose des assises de grès, puisque l'espace disponible après est non seulement trop réduit (maximum 18-20 cm) pour l'entreprendre, mais est rempli des déchets de taille de la maçonnerie de pierre (fig. 3). Sur les profils, on constate que le mur de brique est construit à l'intérieur d'une fosse de fondation. Dans le matériel de remplissage de cette fosse, nous avons rencontré des éclats de grès, mais aussi un bloc de dimension identique à ceux utilisés dans l'édification de la porte, qui a la particularité de présenter un cadre d'anathyrose (fig. 4, profil II a).

Il est incontestable que ce mur de brique appartient à une mise en œuvre constructive développée à basse époque²⁰. Il délimite les surfaces à bâtir, peut recevoir des tracés d'alignement et d'orientation²¹, et contient sous la maçonnerie du sable du *gebel*, matériau incompressible assurant une pose exactement réglée du premier rang de l'appareil. Ce travail d'infrastructure (caisson rempli de sable) permet l'assise de la construction selon un calage parfait, tant géométrique que statique²².

Selon l'usage observé sur les autres monuments où cette disposition a été employée, il serait normal que des niches aient été aménagées aux angles du caisson de briques, afin de recevoir les dépôts de fondation²³.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le caisson de fondation qui ceinture les substructures du pylône et de son passage permet d'établir que la porte et les môles ont été programmés conjointement. Seule la porte de ce projet de pylône monumental devant le temple de Khonsou a été achevée.

16. J. Lauffray, R. Sa'ad, S. Sauneron, *op. cit.*, fig. 11 et F. Laroche-Traunecker, *op. cit.*, fig. 10.

17. F. Laroche-Traunecker, *op. cit.*, p. 328.

18. J. Lauffray, R. Sa'ad, S. Sauneron, *op. cit.*, p. 26.

19. J.-C. Golvin, « Murs à assises courbes à Karnak », *CRAI/BL* 1990, p. 919.

20. P. Zignani, « Monolithisme et élasticité dans la construction égyptienne », *BIFAO* 96, 1996, p. 454-460.

21. Voir l'axe du temple de Khnoum à Éléphantine, matérialisé par une bande de plâtre apposé contre le mur du caisson de fondation : W. Kaiser *et al.*, « Stadt und Tempel von Elephantine », *MDAIK* 53, 1997, pl. 27 a.

22. P. Zignani, N. Nilsson, « Étude architecturale et modélisation des structures au temple d'Hathor à Dendera », *BIFAO* 97, 1997, p. 293-311.

23. Dans le cas de la porte d'Évergète, il semble, d'après le plan des sondages de J. Lauffray, que l'angle sud-ouest du mur de fondation n'a pas été déstructuré par une tentative de pillage et pourrait donc avoir conservé un possible dépôt.

construite dès ses premières assises comme un élément indépendant. Une telle disposition est déjà observable au temple d'Amon de Karnak, sur le premier pylône²⁴.

Son état de conservation est remarquable, à l'exception des dégradations à sa base et de la chute de trois des quatre angles des corniches. La disparition de ces éléments du couronnement a découvert le traitement des lits d'attente, avec des canaux de mortier, et du jointoiement vertical, par des cadres d'anathyrosé et des agrafes en forme de double queue d'aronde. Bien que ces techniques d'assemblages du grand appareil aient été ponctuellement appliquées avant la période lagide²⁵, leur emploi systématique, qui se développe à la période ptolémaïque²⁶, permet de proposer, conformément aux données épigraphiques²⁷, cette dernière époque pour l'édification de la porte et des fondations des môles du pylône projeté.

TRACÉS DIRECTEURS

L'axe de la porte est indépendant de l'axe du *dromos* qui la précède et de celui du temple de Khonsou²⁸, mais est perpendiculaire au segment de mur situé entre le X^e pylône et l'angle sud-ouest de l'enceinte à redans construite par Nectanebo (fig. 1). Toutefois, la porte et les fondations des môles attenants ne s'y superposent pas exactement. L'ouvrage, attribuable par la technique de construction et l'épigraphie à Ptolémée III Évergète, est moins large que l'enceinte de brique de la XXX^e dynastie, il est aligné seulement sur le nu extérieur du mur du *temenos*. D'après F. Laroche-Traunecker, cette disposition correspond à un nouvel aménagement de l'enceinte dans ce secteur. À l'est, elle remarqua, dans un sondage contigu aux fondations du pylône, les traces d'un parement nord d'un mur de brique crue, aligné sur le nu intérieur de la porte. Elle proposa de voir là les traces, dans le prolongement de la porte, du mur ptolémaïque qui devait se raccorder très rapidement à l'enceinte de Nectanebo, et dont seuls des vestiges subsistent dix mètres plus loin²⁹. À l'ouest, la restauration fut plus radicale, avec la reconstruction de l'enceinte entre la porte du temple d'Opet et la porte d'Évergète³⁰.

GÉOMÉTRIE

La différence d'altitude entre l'intérieur et l'extérieur a été résolue par un soubassement permettant d'établir de part et d'autre de la porte un niveau commun, au-delà

24. M. Gabolde, « Étude sur l'évolution des dénominations et de l'aspect des pylônes du temple d'Amon-Rê à Karnak », *BCE* 6, 1994, p. 31-33.

25. Les récentes investigations sur le temple de Khnoum à Éléphantine (XXX^e dynastie) ont montré, par exemple, un usage du canal de mortier sur le lit d'attente. L'emploi sporadique de cette mise en œuvre, dont la localisation est concentrée sur une zone du temple, pose le problème de la justification de son usage : voir W. Kaiser *et al.*, *op. cit.*, p. 184 et pl. 27 b.

26. J.-C. Golvin, J. Larronde, A. H. Ma'arouf, « Étude des procédés de construction dans l'Égypte ancienne (II) », *ASAE* LXX, p. 371-381 ; J.-C. Golvin, J.-C. Goyon, *Les bâtisseurs de Karnak*, Paris, 1987, p. 112 : évolution de la technique de pose des blocs de grès ; J.-C. Golvin, « Murs à assises courbes à Karnak », *CRAIBL* 1990, p. 926.

27. Le fac-similé du décor de la porte a été publié par P. Clère (*La porte d'Évergète à Karnak*, *MIFAO* 84, 1961) ; la traduction et les commentaires sont en cours de préparation par F. Labrique.

28. F. Laroche-Traunecker, *op. cit.*, p. 314, fig. 1.

29. Cette région jouxtant les fondations a certainement été bouleversée par la présence d'un puits et d'une structure bâtie, connue d'après les plans de la *Description de l'Égypte* et de R. Lepsius, *Description* III, pl. 16 et *LD* I, pl. 75.

30. F. Laroche-Traunecker, *op. cit.*, p. 329, fig. 10.

duquel les élévations à fruit de l'encadrement ont été développées (fig. 5, 16). Ce soubassement a été traité comme un socle saillant à l'intérieur et comme une plinthe verticale à l'aplomb du pied de la façade extérieure. Les cotes de mesure ont été prises au-dessus du niveau établi par cet élément, fonctionnant comme une assise de réglage. Une différence d'altitude entre les deux corniches induit une hauteur plus grande de l'élévation faisant face au pylône du temple de Khonsou.

En plan, le passage n'est pas rigoureusement symétrique. Les longueurs des renforcements recevant les vantaux ne sont pas égales, celle de l'ouest étant 15 cm plus longue. La fermeture du passage était assurée par deux vantaux, dont les encastresments du réceptacle de pivot des portes sont visibles sous les linteaux (fig. 3, 16 ; pl. IV b). Les piédroits sont divisés en trois parties, l'embrasure intérieure étant composée d'un renforcement destiné à recevoir le vantail ouvert et d'un tableau, au même nu que celui de l'embrasure extérieure. La profondeur des retraits est identique de part et d'autre.

Principales mesures :

- largeur du passage : 5,58 m ;
- hauteur du passage : 14,42 m (intérieur) ;
14,01 m (extérieur) ;
- largeur de la façade : 12,25 m ;
- hauteur de la façade : 21,00 m (intérieur) ;
20,83 m (extérieur) ;
- épaisseur : 11,70 m.

Ces valeurs ont permis d'identifier la valeur métrique de 0,525 m pour la coudée utilisée par les bâtisseurs.

Principaux rapports de proportions :

- largeur passage/hauteur passage = 0,387 (intérieur) ;
0,3983 (extérieur) ;
- largeur passage/largeur façade = 0,4555 ;
- hauteur passage/hauteur façade = 0,6867 (intérieur) ;
0,6726 (extérieur) ;
- largeur façade/hauteur façade = 0,5833 (intérieur) ;
0,5881 (extérieur).

La comparaison avec les valeurs moyennes obtenues par F. Laroche-Traunecker et J.-F. Carlotti, dont les travaux s'appliquent respectivement à des ensembles de portes datant en majorité de la période gréco-romaine et du Nouvel Empire³¹, ne permet pas de mettre en évidence de modification profonde des rapports de proportions pour la porte d'Évergète.

Les deux premières lignes du tableau ci-après montrent bien que les rapports des dimensions générales sont restés les mêmes, du Nouvel Empire à la période ptolémaïque. Les lignes 3 et 4 indiqueraient en revanche une légère évolution à l'intérieur des rapports de proportion généraux, tendant vers une augmentation corrélative des jambages et du couronnement encadrant l'ouverture des portes à Basse Époque.

31. F. Laroche-Traunecker dans S. Sauneron, *La porte ptolémaïque de l'enceinte de Meru à Karnak*, *MIFAO* 107, 1983, p. 17 et J.-F. Carlotti, J.-L. Chappaz, « Une porte de Masaharté à l'est du IX^e pylône », *Karnak* X, 1995, p. 183-185.

		Porte d'Évergète	Valeurs moyennes F. Laroche-Traunecker	Valeurs moyennes J.-F. Carlotti
1	Larg. faç./h./faç.	0,5833 (intérieur) 0,5881 (extérieur)	0,61	0,58
2	Larg. pass./h. pass.	0,387 (intérieur) 0,3983 (extérieur)	0,385	0,3954
3	Larg. pass./larg. faç.	0,4555	0,435	0,48
4	H. pass./h. faç.	0,6867 (intérieur) 0,6726 (extérieur)	0,6755*	0,7208

* Calculé selon les données publiées par F. Laroche-Traunecker.

LE PASSAGE

Nous connaissons la nature du sol dans le passage grâce à un nettoyage que nous avons pu mener, le long et à l'extérieur du piédroit oriental.

Au pied de l'embrasure intérieure, le pavement a disparu. Sur le profil du sondage III, on retrouve un lit de pose de sable jaune de grosse granulométrie provenant du *gebel* (fig. 6). À en juger par la nature des gros fragments inclus dans la couche supérieure, le dallage devait être en grès.

L'altitude de sa surface devait correspondre à la ligne de ressaut des pierres de fondation, et suivre par conséquent une faible pente, d'un peu moins de 2 cm/m vers l'intérieur du domaine d'Amon (fig. 5). Un socle de béton moderne se superpose malheureusement à l'antique réceptacle de crapaudine³².

Au pied du tableau extérieur, on trouve comme butoir transversal des vantaux un bloc de granit marquant une marche surélevée d'environ 30 cm par rapport à l'intérieur. Le pavement se poursuit vers le sud, avec des dalles de grès parfaitement découpées et ajustées en bandes, perpendiculaires au sens du passage.

LE PARVIS

À l'extérieur, la largeur du dallage excède celle du passage et finit 1,45 m au-delà du montant est. Au montant occidental, ce débordement est d'environ 1,30 m (fig. 2)³³. La porte était ainsi précédée par un parvis dallé, large d'une quinzaine de mètres. Au cours de notre dégagement au pied du montant est, nous n'avons pas constaté la présence de fondations de structures importantes (avant-porte ou colosses), ni de tracés sur le dallage (correspondant à du mobilier votif), qui auraient flanqué l'encadrement extérieur de la porte. Seule la limite orientale du sondage entrepris par J. Lauffray avait laissé une légère trace à la surface du grès.

L'articulation entre le parvis et le *dromos* de largeurs et d'orientations différentes reste inconnue. Elle pourrait être éclaircie en faisant des fouilles en direction du sud, vers l'actuelle voie asphaltée (fig. 1).

32. Deux endroits réduits ont été exclus de ce nettoyage, en raison de contraintes modernes, c'est-à-dire une batterie de projecteurs pour le spectacle « son et lumière », et le massif de béton recevant le pivot de l'actuel portail.

33. D'après J. Lauffray, *op. cit.*, fig. 11.

LES ÉLÉVATIONS

Toutes les faces non destinées à être prises dans la maçonnerie ont été décorées, à l'exception des deux feuillures contre lesquelles se trouvaient les axes de pivotement des vantaux. Des traces de couleurs sont encore visibles, notamment dans le passage.

Les deux faces frontales (fig. 7-8 : pl. I-II) ont un fruit de 88°, équivalant au retrait de 12 cm/m mesuré par les membres de l'Expédition d'Égypte³⁴. Elles présentent un traitement architectural similaire, à l'exception des différences, déjà signalées, du traitement du socle et de l'altitude supérieure des corniches à gorges. La hauteur du passage varie également par rapport à la retombée du linteau à l'aplomb de l'embrasure extérieure.

La maçonnerie présente un appareil trapézoïdal avec, ponctuellement, de petits ressauts. Les assises ont une hauteur relativement régulière d'environ 0,47 m.

Les deux faces qui devaient être prises dans la maçonnerie de l'enceinte présentent trois types de finition quant à leur ravalement (fig. 9 : pl. III). Dans la partie médiane, les blocs sont traités avec un bossage à chanfrein et, assez fréquemment, une ciselure périmétrale (pl. IV a). La surface de ces blocs a été travaillée au pic, en longues stries obliques. Sur le côté est, deux marques de carriers — seulement — sont visibles sur le bossage des blocs, au niveau de l'avant-dernière assise, au-dessous de la plate-forme entre les corniches. Un travail de ravalement a été entrepris sur les blocs, de part et d'autre de cette partie médiane. Les traces de taille laissées sont également obliques ou parfois piquetées. Parallèle au bord de la porte, une bande lisse, large de 5 à 6 cm, marque la saillie des montants par rapport à la maçonnerie les enserrant. Cette différence entre surface lisse et surface piquetée se retrouve sur les retours des tores et sur le seul bloc sommital et angulaire de la corniche. Dans l'axe de l'élévation, un bandeau a été ravalé dans le bossage des blocs. Cette surface a été préparée, afin de recevoir le tracé incisé de l'axe de symétrie de cette élévation latérale, dont subsistent quelques segments. De part et d'autre de celui-ci, des encoches pour l'ascension d'une personne ont été taillées. Elles ont été creusées à chaque joint d'assise. Le bloc supérieur est taillé en coin, tandis que la surface inférieure est travaillée de manière à former un bourrelet qui offrait une meilleure prise à la main du grimpeur (fig. 10 : pl. V d). Ces encoches commencent à mi-hauteur. On y avait accès par des alignements de trous, horizontaux et parallèles, au niveau des premières et quatrièmes encoches. Ceux-ci n'étaient donc pas destinés, comme on aurait pu s'y attendre, à recevoir les solives d'une quelconque construction bâtie sur les restes du mur d'enceinte (fig. 9).

Nous avons constaté que les cavités de l'alignement supérieur sont identiques, avec le bourrelet de préhension, aux encoches d'ascension (fig. 10). Les trous de l'alignement inférieur sont également taillés en coin au-dessus du joint d'assise ; mais la surface inférieure de l'encoche n'a pas été travaillée pour présenter un bourrelet (fig. 10). Ces deux alignements sont manifestement, au niveau supérieur, des prises pour les mains et, 1,40 m plus bas, des entailles pour les pieds, qui devaient permettre, par une translation horizontale, d'arriver aux encoches menant à la plate-forme entre les corniches. On verra plus loin que ce dispositif d'ascension a été condamné par des structures plus tardives, et qu'il appartient à une fréquentation antérieure, qui suppose que la face latérale était libre et qu'il existait, en périphérie contre la face nord, un élément permettant l'accès aux alignements horizontaux des encoches situées plus de 4,50 m au-dessus du niveau d'utilisation du sol. Ceci pourrait s'expliquer par la nécessité, au

34. P. Jollois, F. Devilliers, *op. cit.*, texte, p. 520.

moment du chantier, lors de la descente des échafaudages, d'accéder à l'espace au-dessus du passage.

Des cupules ont été grattées sur toutes les parties basses de la porte.

LES CORNICHES, UNE OCCUPATION COPTE

Les parois intérieures des corniches ont été altérées par des aménagements ultérieurs. Néanmoins, quelques blocs de la dernière assise sont intacts et conservent sur leur face arrière des marques de carriers, sous forme d'une numérotation en démotique. À l'exception du chiffre 1 au dos de la corniche nord, les autres nombres sont exprimés de manière ordinale. Ils sont tous disposés tête en bas, et ne correspondent pas à une progression arithmétique, que l'on attendrait dans une numérotation de chantier (fig. 11).

La surface supérieure des corniches a été régulièrement piquetée. Chaque bloc a été lié à son voisin à l'aide de deux agrafes en queue-d'aronde (pl. V a-b). Pour mettre en œuvre les pierres, les constructeurs ont eu recours à des leviers, comme l'indiquent des cavités à la surface ou sur les joints latéraux.

L'espace entre les corniches a fait l'objet d'aménagements à la période copte³⁵. Ceux-ci ont laissé une couche de déblais, dont l'épaisseur atteint localement 40 cm. Il reste également de cette période des murs de briques assez dégradés (pl. VI a-b)³⁶.

Sous la couche de gravats laissée par les occupations chrétiennes subsiste un pavement exécuté par les constructeurs de la porte. Ce sol de dalles trapézoïdales parfaitement ajustées a été mis en œuvre au-dessus des architraves. Des tracés légèrement incisés sont visibles sur plusieurs dalles. Un graffito de pieds accompagné d'une inscription démotique peu lisible, vraisemblablement un nom propre³⁷, a été gravé (fig. 12). Le revêtement de sol se finit à l'est avec un rebord taillé dans la masse de la dernière rangée de dalles. Cette bordure, haute de 5 cm, est percée en son milieu par une rainure, au profil semi-circulaire et d'une finition parfaitement lisse, dont l'ouverture sur le vide a été entaillée par le frottement de cordes. De part et d'autre de la rainure, nous avons reconnu en deux petites cavités rectangulaires les dernières prises qui permettaient à l'utilisateur des encoches d'ascension de la face extérieure est de se hisser et de se rétablir sur la plate-forme. Il n'existe pas de bordure à l'aplomb de la face ouest, mais la finition lisse du dallage s'interrompt à 75 cm du vide, et le traitement de surface de la bande restante est beaucoup plus fruste. On peut se demander si le rebord oriental ou la bande occidentale ne dénotent pas des lits d'assises laissés en attente par les constructeurs originaux pour recevoir la maçonnerie des môles du pylône projeté.

Quelques graffiti ont été laissés au niveau des corniches.

Au nord, une inscription démotique est localisée à l'extrémité de l'angle est de la corniche (fig. 13-14 ; pl. VII d). Elle est peu lisible et semble avoir subi un piquetage plus concentré que celui observable à la surface supérieure des blocs. Un jeu, quadrillage de trois colonnes divisées par dix lignes, a été gravé plus à l'ouest.

35. Selon l'avis communiqué par S. Marchand (IFAO) sur l'échantillon de céramique que nous avons recueilli et qu'elle a bien aimablement analysé. Ses résultats feront l'objet d'une publication ultérieure.

36. C. Traunecker nous a signalé que ces aménagements tardifs sont l'objet de superstition dans la population actuelle. G. Legrain rapporte également à propos de la porte d'Evergète dans *Louqsor sans les pharaons* (Paris, Bruxelles, 1914, p. 102 sq.) la légende de la porte d'Aitallah, abritant dans l'imagerie populaire un monstre, que l'auteur associe au dieu Bes.

37. Selon l'avis qui nous avait été communiqué par le Professeur J. Quaegebeur

Au sud, on ne rencontre qu'un graffito de pied, mais sans inscription (pl. V c).

Des attaches ont été percées sur les deux corniches, réciproquement, entre la surface et la face intérieure. La facture grossière de l'exécution de ces attaches permet d'exclure le principe d'un vélum original, tel que H. Chevrier l'a proposé pour des dispositifs similaires au temple reposoir de Ramsès III³⁸.

D'après les vestiges entre les corniches, on identifie deux périodes coptes d'aménagement.

Du premier état, il reste, à l'aplomb de l'élévation ouest, quelques pierres alignées sur le nu intérieur d'une première assise d'un mur. À l'autre extrémité de l'espace avait été construit, entre les corniches et sur la bordure du dallage décrite précédemment, un mur de brique, qui est aujourd'hui partiellement conservé (module des briques : 29 x 14 x 11 cm). Les deux fragments de ce mur sont appuyés contre la maçonnerie de pierre des corniches. Ils présentent chacun le montant d'une baie³⁹, dont le mur sous appui était à 75 cm au-dessus du niveau de la bordure (fig. 9 ; pl. VI a-b). Cette disposition, superposée à la bordure, exclut la réutilisation supposée à la période copte des encoches d'ascension et de la rainure, à cause de traces de frottement de cordes, et pose le problème de l'accès, selon le niveau d'achèvement ou de dégradation de l'enceinte. Une proposition peut être ébauchée au regard du bloc de corniche angulaire subsistant, dont l'arête supérieure arrière a été soigneusement découpée en une large entaille quadrangulaire (pl. VII c). Malgré l'absence d'un détail similaire sur le bloc symétrique, on peut envisager que cette découpe recevait un axe transversal lié à un système ascensionnel mécanique. Les quelques encastrement dans les blocs voisins seraient également des éléments statiques de cette installation. Il aurait ainsi été possible de hisser une charge à la hauteur de l'ouverture dans le mur de brique que nous avons décrit ci-dessus.

Des berceaux taillés dans la construction ptolémaïque attestent que l'espace entre les corniches a été couvert par une voûte sur toute la longueur (fig. 5). Un changement de niveau du berceau sud et une différence du traitement sur l'intérieur des blocs de corniches sont peut-être les traces d'un mur de refend. À l'intérieur de l'espace, les auteurs de cette transformation ménagèrent une ouverture dans le sol, à l'aplomb du logement de crapaudine supérieur. L'accès au niveau supérieur et aux corniches se faisait au moyen d'une échelle, dont un barreau a été trouvé dans les déblais de la couverture de briques crues (pl. VII a-b).

La voûte s'est écroulée, comme l'attestent ses briques étroites en voussoir (33 x 14 x 5 cm), qui gisent directement contre le dallage.

Les occupants de la deuxième phase n'ont pas pris soin de nettoyer les gravats de la transformation de leurs prédécesseurs. Le mur de brique extérieur ouest et peut-être celui de l'est ont subsisté, tandis que des nouveaux murs de refend furent construits, non sur le dallage d'origine, mais sur les restes de la voûte effondrée (pl. VII c). Entre cette couche de matériaux de construction et la première assise de briques, une épaisse strate de fientes d'oiseaux témoigne d'une période d'abandon entre les deux occupations. La couverture du second aménagement a dû être plus légère et construite à la manière des actuelles constructions rurales, avec un peu de terre sur un nattage, soutenu par un solivage de stipes de palmier qui s'encastrait dans deux rainures horizontales, taillées de part et d'autre dans la maçonnerie des corniches. C'est de cette période que

38. H. Chevrier, *Le temple reposoir de Ramsès III à Karnak*, Le Caire, 1933, p. 9.

39. La présence de divisions éventuelles de cette ouverture n'est pas vérifiable.

date le percement d'une fenêtre sur la face nord de la porte (pl. VI c). Sa taille a coupé le berceau de la voûte du premier aménagement taillé dans la construction ptolémaïque. Certains des fragments de grès produits par le percement de la façade nord ont été récupérés et non précipités dans le vide. Parmi ces débris, nous avons retrouvé un fragment inscrit (fig. 15) et un morceau du tore horizontal.

Que conclure de ces occupations tardives ?

La céramique permet de proposer une datation de l'époque chrétienne. D'après la petite taille des fragments et leur abondance, on a là un composant de la terre entrant dans la confection des briques. Une utilisation comme ermitage semble envisageable ; mais l'absence sur les parois de tout graffiti copte, comme le manque de matériel domestique, rendent cette hypothèse indémontrable.

On pourrait imaginer dès lors des occupations très ponctuelles, avec une fonction purement défensive, de ces aménagements de la période chrétienne en haut de la porte d'Évergète, à la manière du *qasr* des couvents des déserts, qui aurait permis aux moines ayant investi le domaine d'Amon de se réfugier en cas d'agression des tribus nomades.

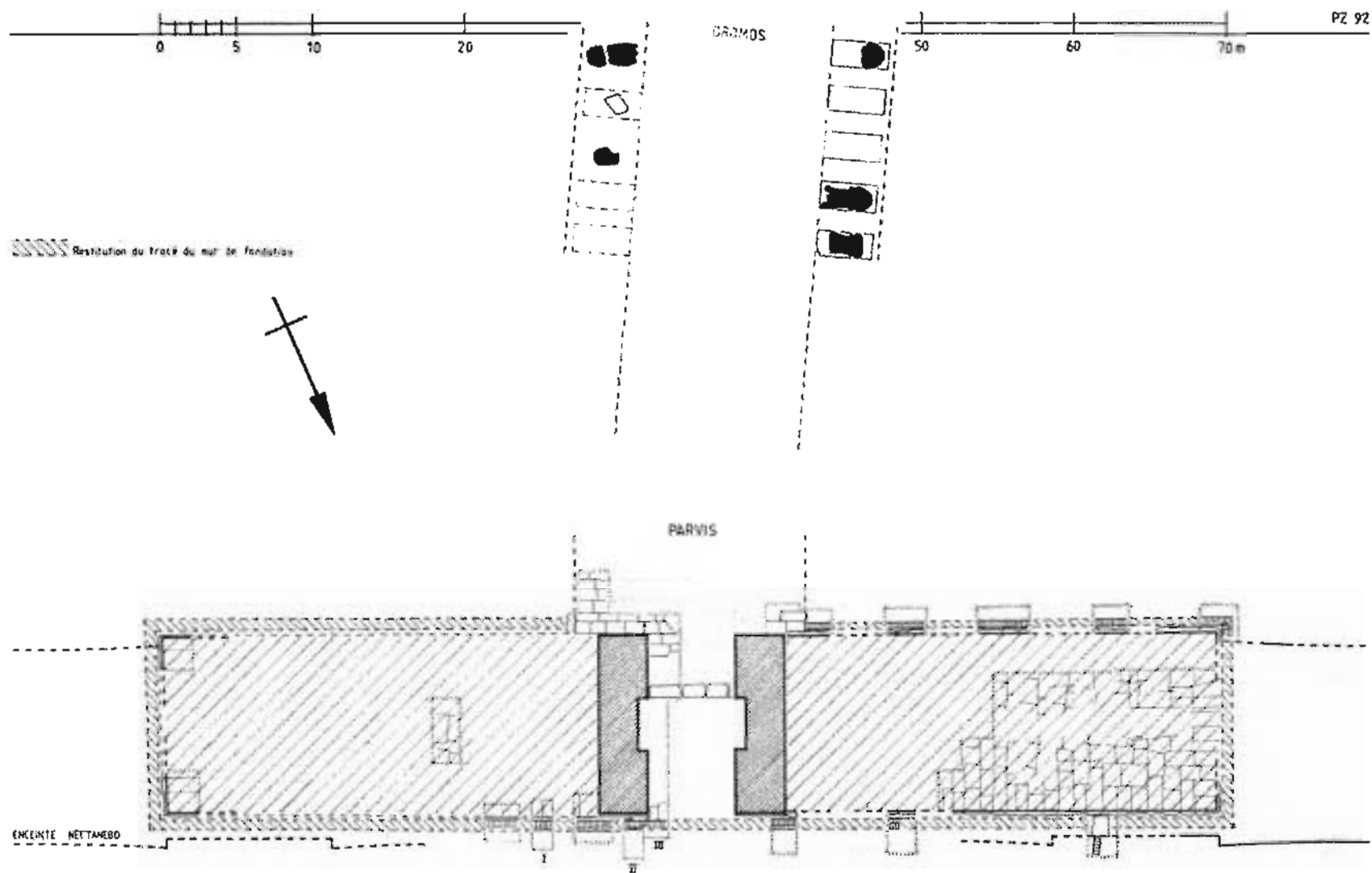


Fig. 1. — Abords de la porte d'Évergète.

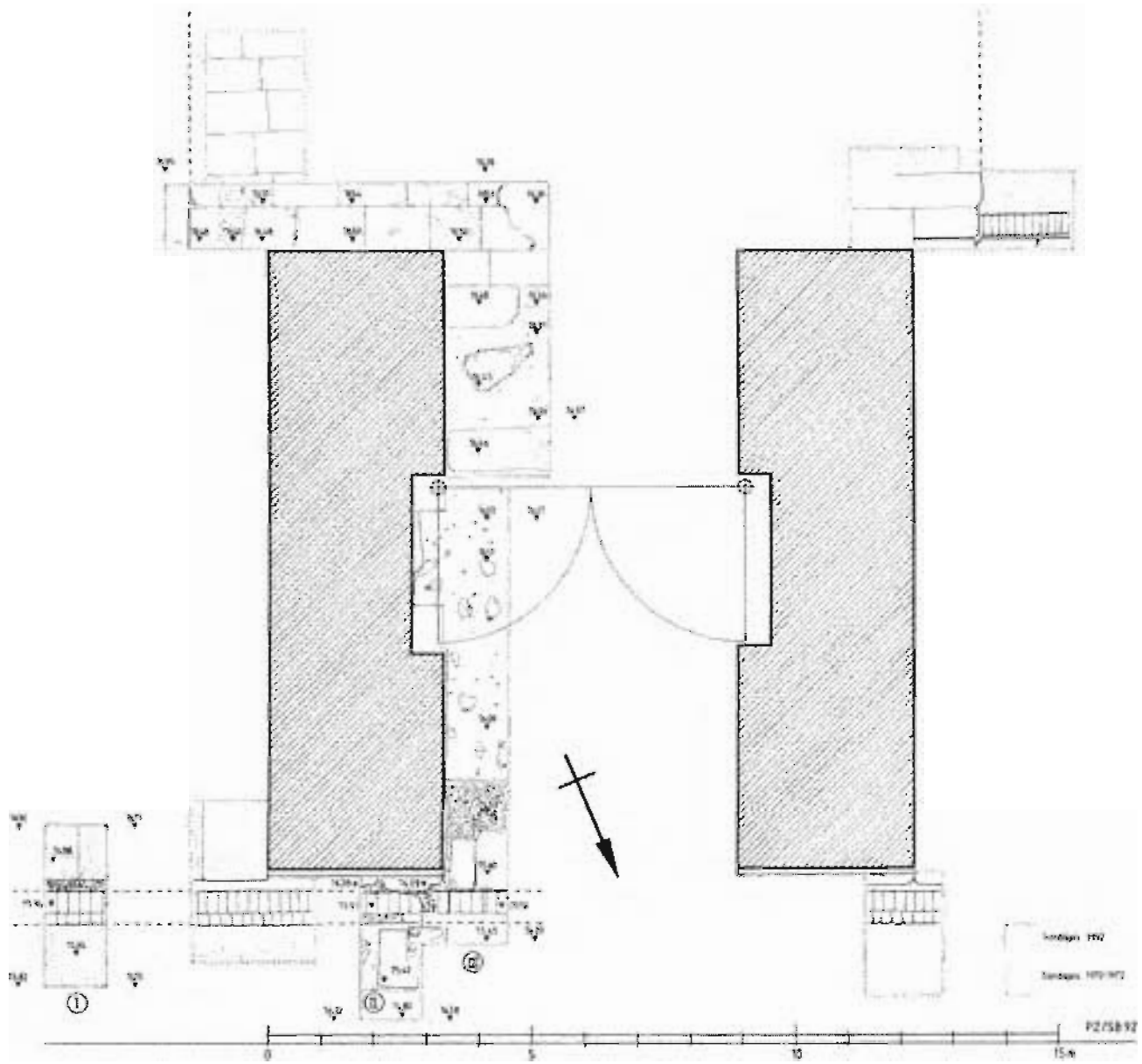


Fig. 2. — Plan avec localisation des sondages.

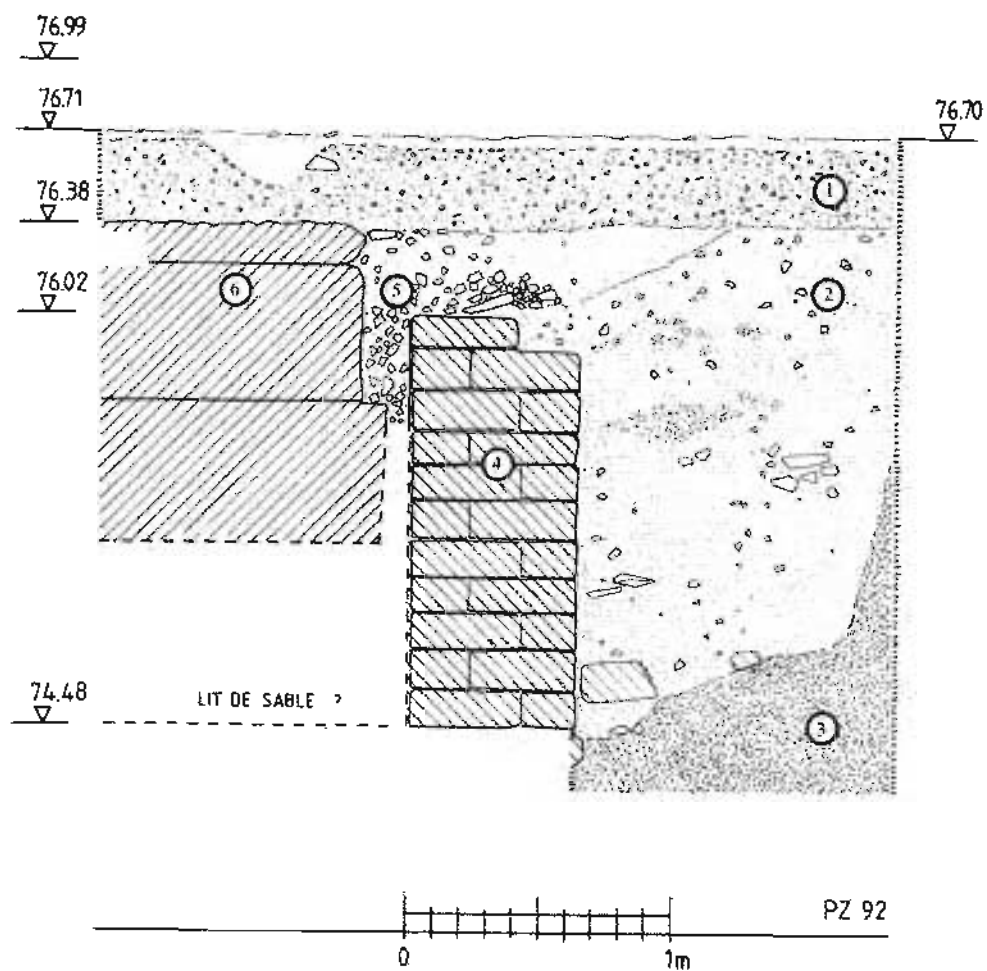
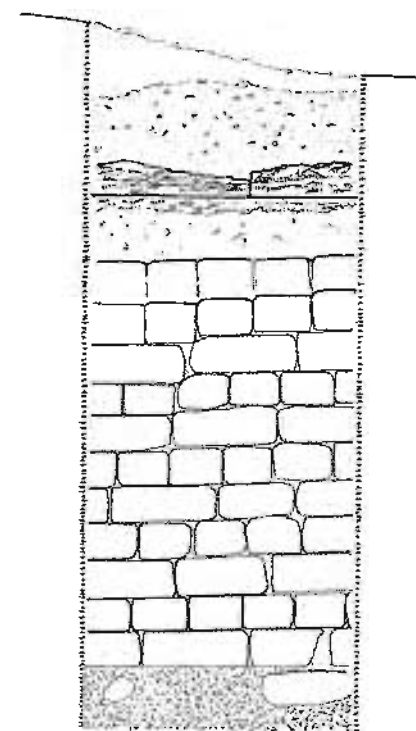


Fig. 3. — Sondage 1, sur fondation du projet de pylône.

(1) Mélange de poussière limoneuse, de cailloutis de grès, peu de céramique. (2) Remplissage de la tranchée de fondation: sable limoneux avec beaucoup de cailloutis et d'éclats de grès, très peu de céramique, poches de terre plus « grasse », fragments de briques crues en fond de fouille. (3) Terre limoneuse « grasse » très homogène. (4) Mur de fondation. (5) Remplissage d'éclats de taille et de sable de grès. (6) Fondation du môle oriental du pylône projeté.



ELEVATION DU MUR
DE FONDATION

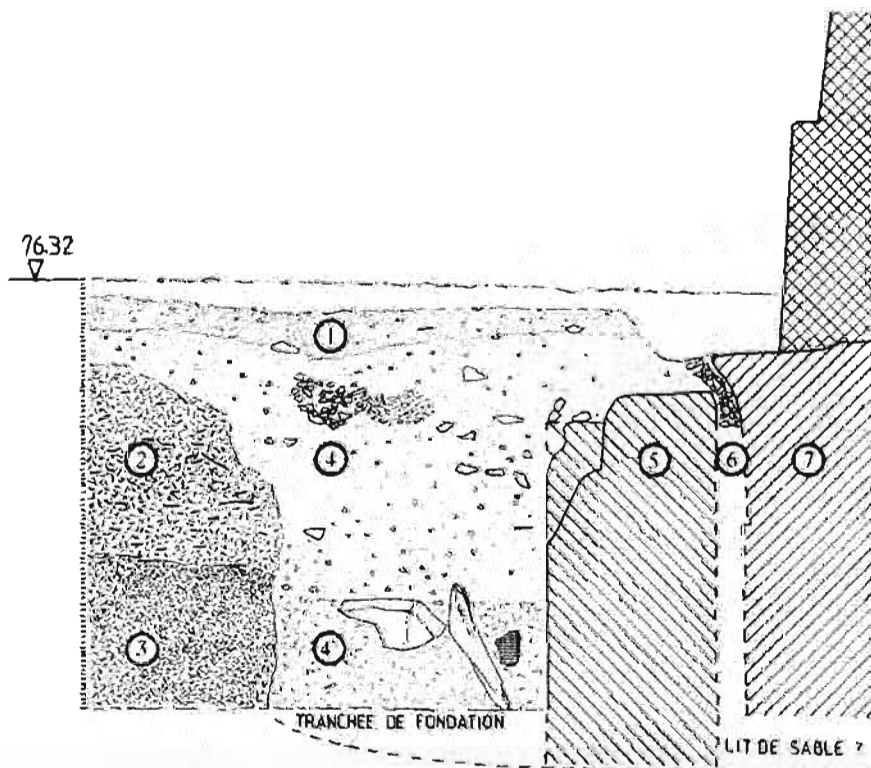
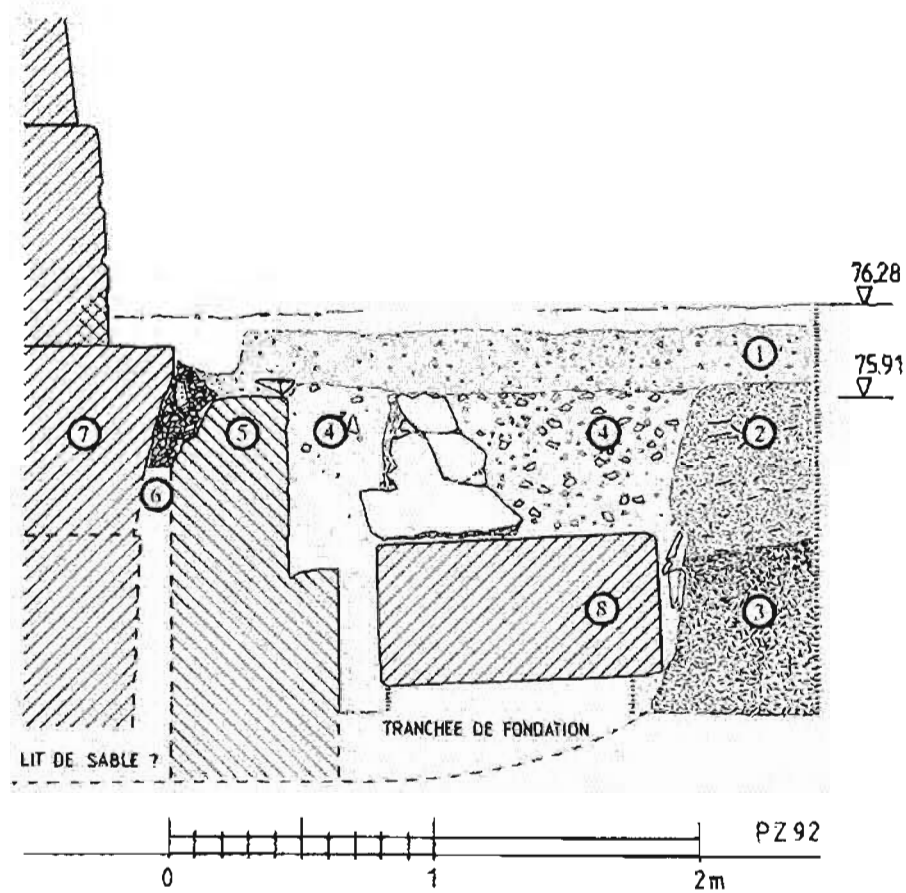


Fig. 4. — Sondage II, sur fondation de la porte.

(1) Mélange de poussière limoneuse, de cailloutis de grès, peu de céramique. (2) Terre limoneuse « grasse » avec beaucoup de tessons. (3) Terre limoneuse « grasse » très homogène. (4) Remplissage de la tranchée de fondation, sable limoneux avec beaucoup de cailloutis de grès, très peu de céramique. (4') *Idem* que (4) mais consistance plus sableuse. (5) Mur de fondation. (6) Remplissage d'éclats de taille et de sable de grès (7) Fondation de la porte. (8) Module de bloc identique à ceux employés pour la construction de la porte.

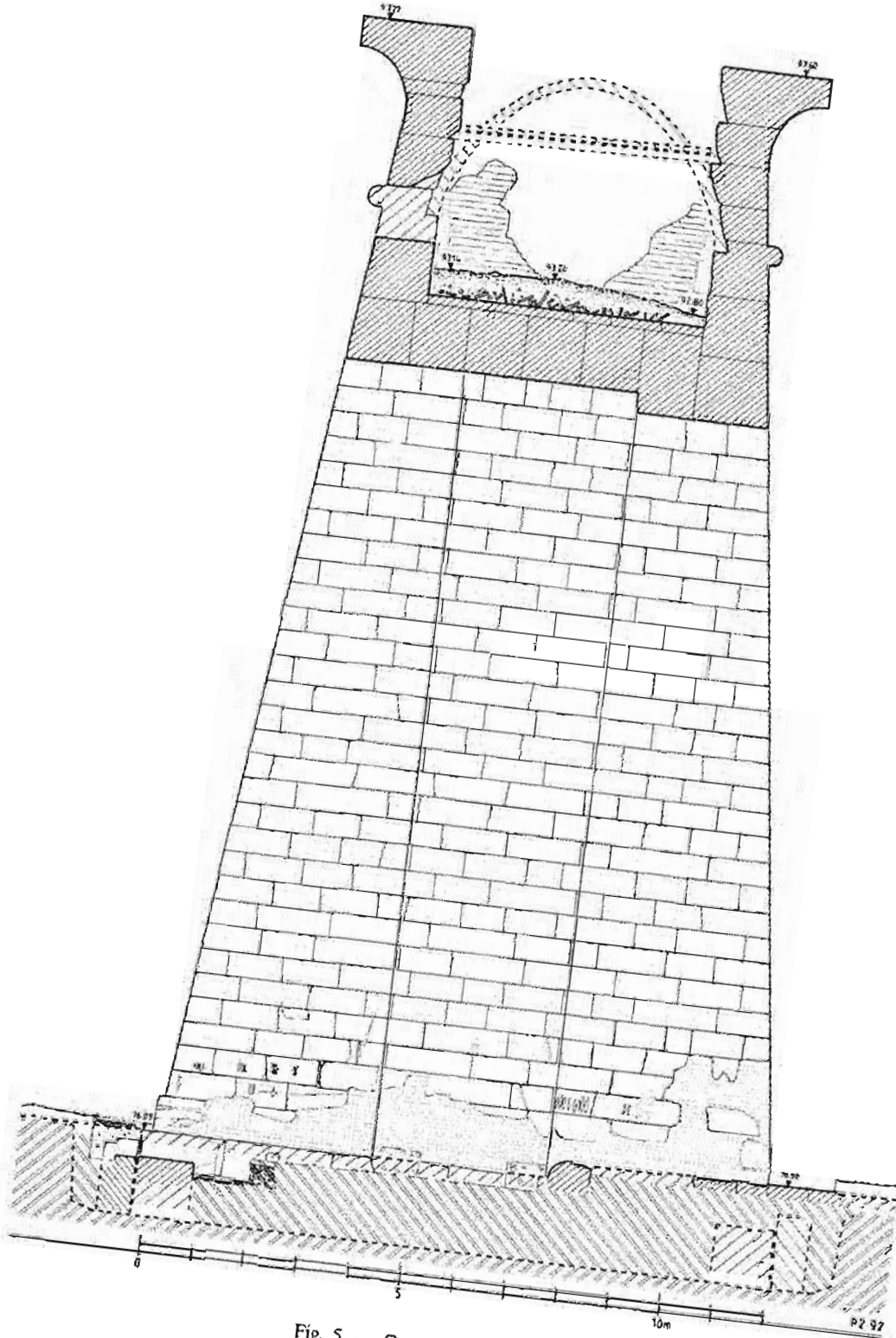


Fig. 5. — Coupe sur le passage.

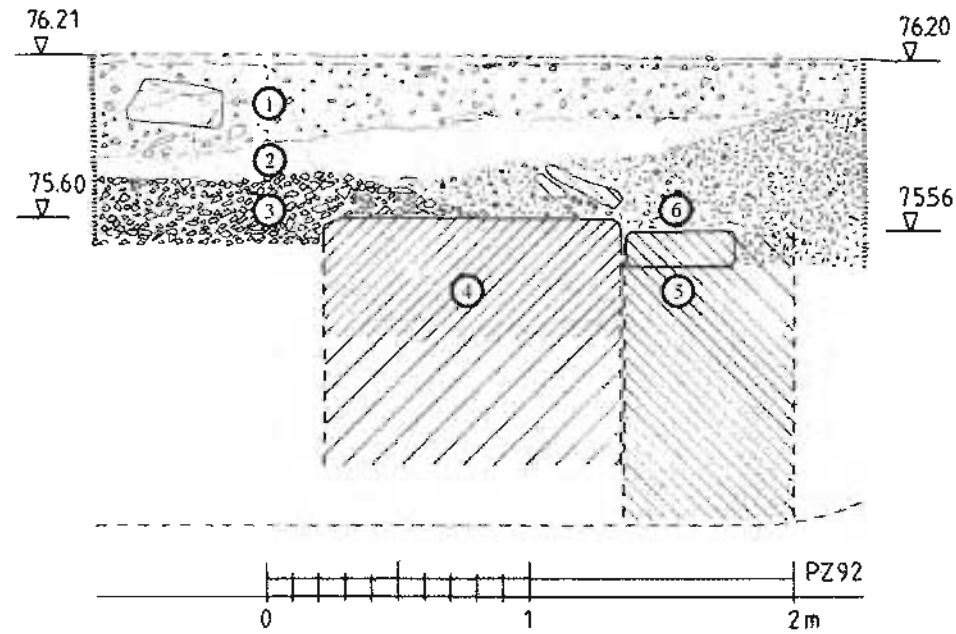


Fig. 6. — Sondage III, dans le passage.

(1) Mélange de poussière limoneuse, de cailloutis et gros fragments de grès (restes du dallage démantelé), pas de céramique. (2) Sable de couleur jaune et de grosse granulométrie, provenant du *gebel* (lit de pose du dallage d'origine). (3) Remplissage d'éclats de taille et de sable de grès. (4) Semelle de blocs de grès posée dans l'alignement de la fondation de la porte. (5) Mur de fondation. (6) Terre limoneuse avec tessons, quelques fragments de grès et de briques crues.

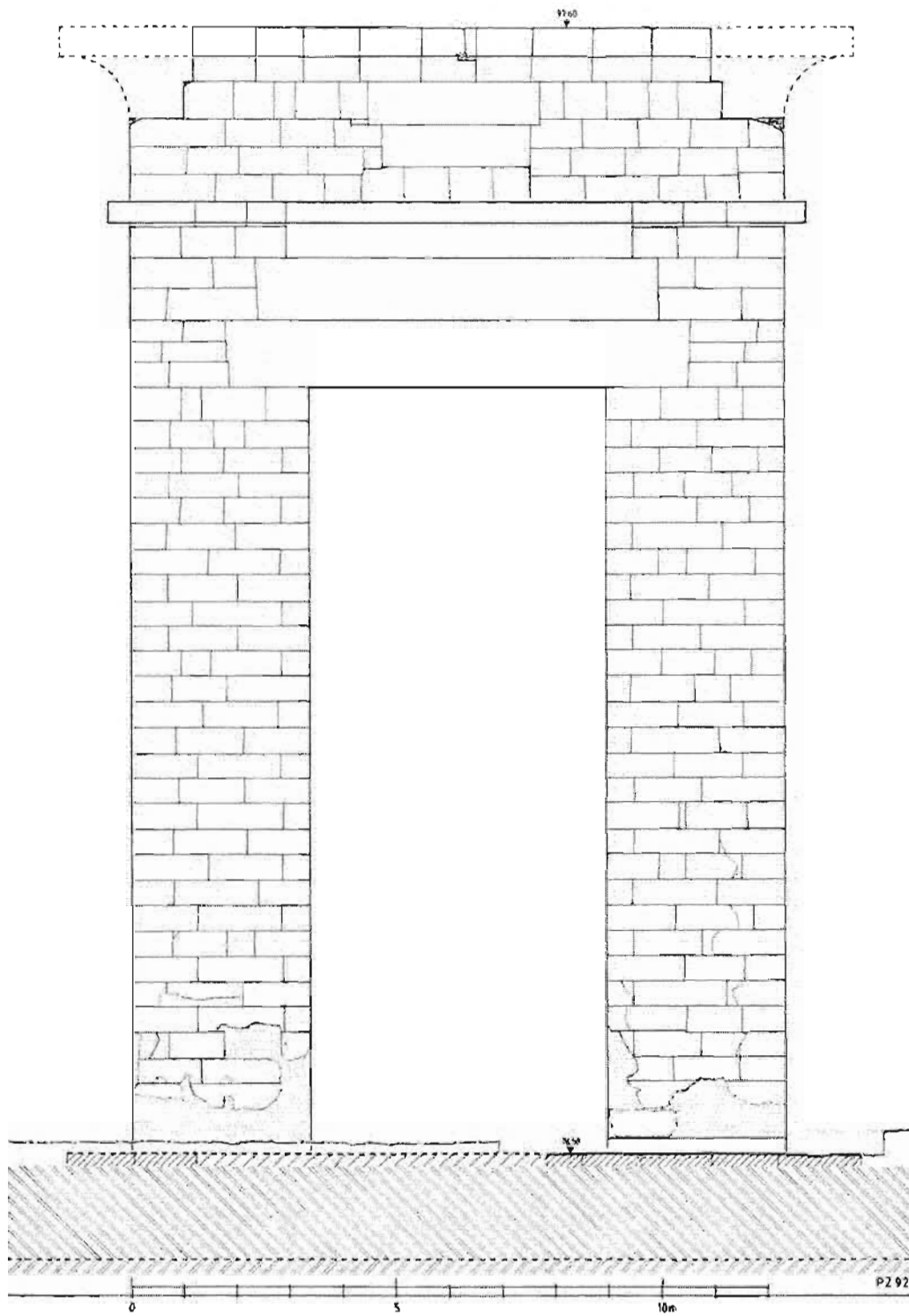


Fig. 7. — Façade sud.

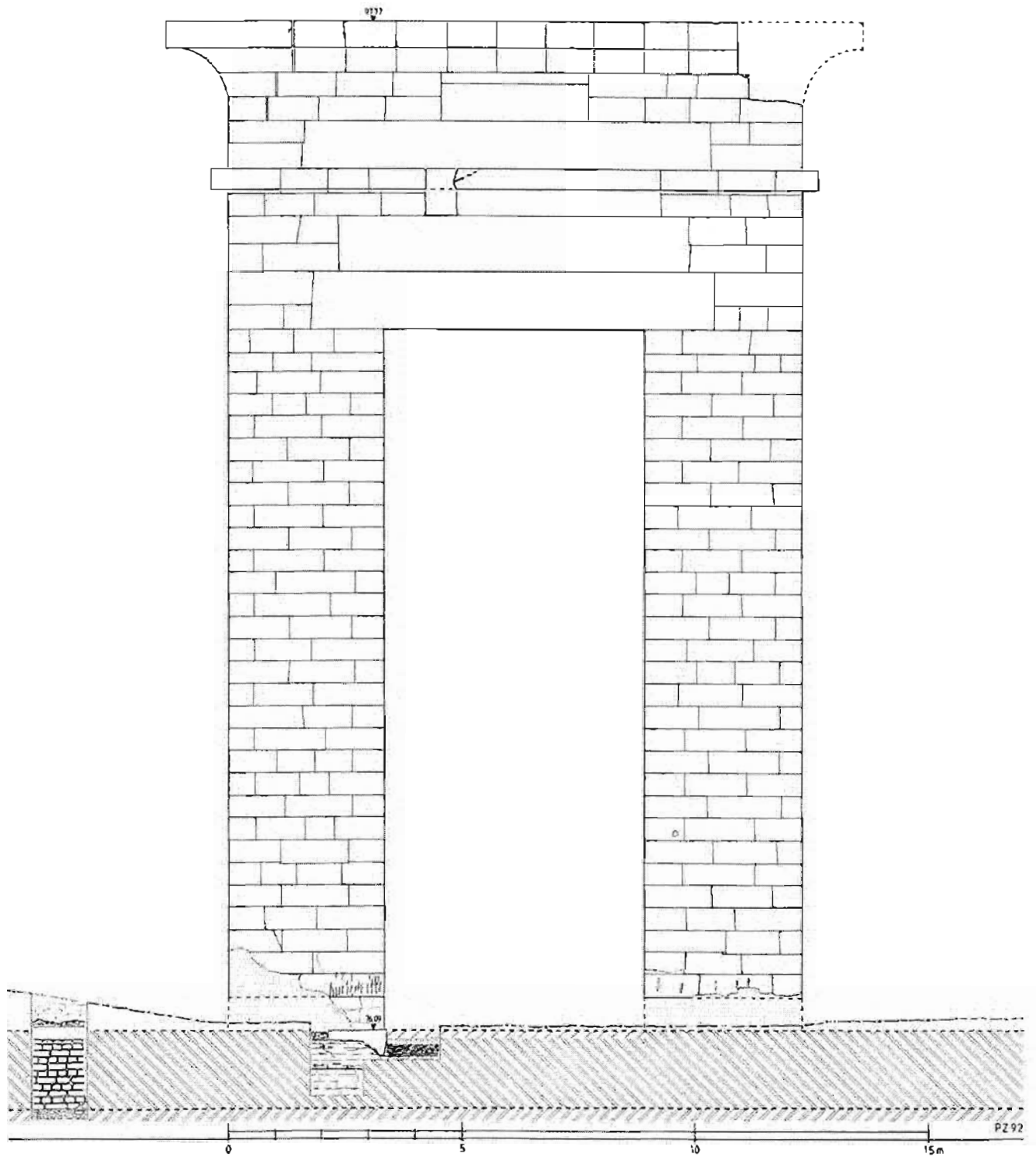


Fig. 8. — Façade nord.

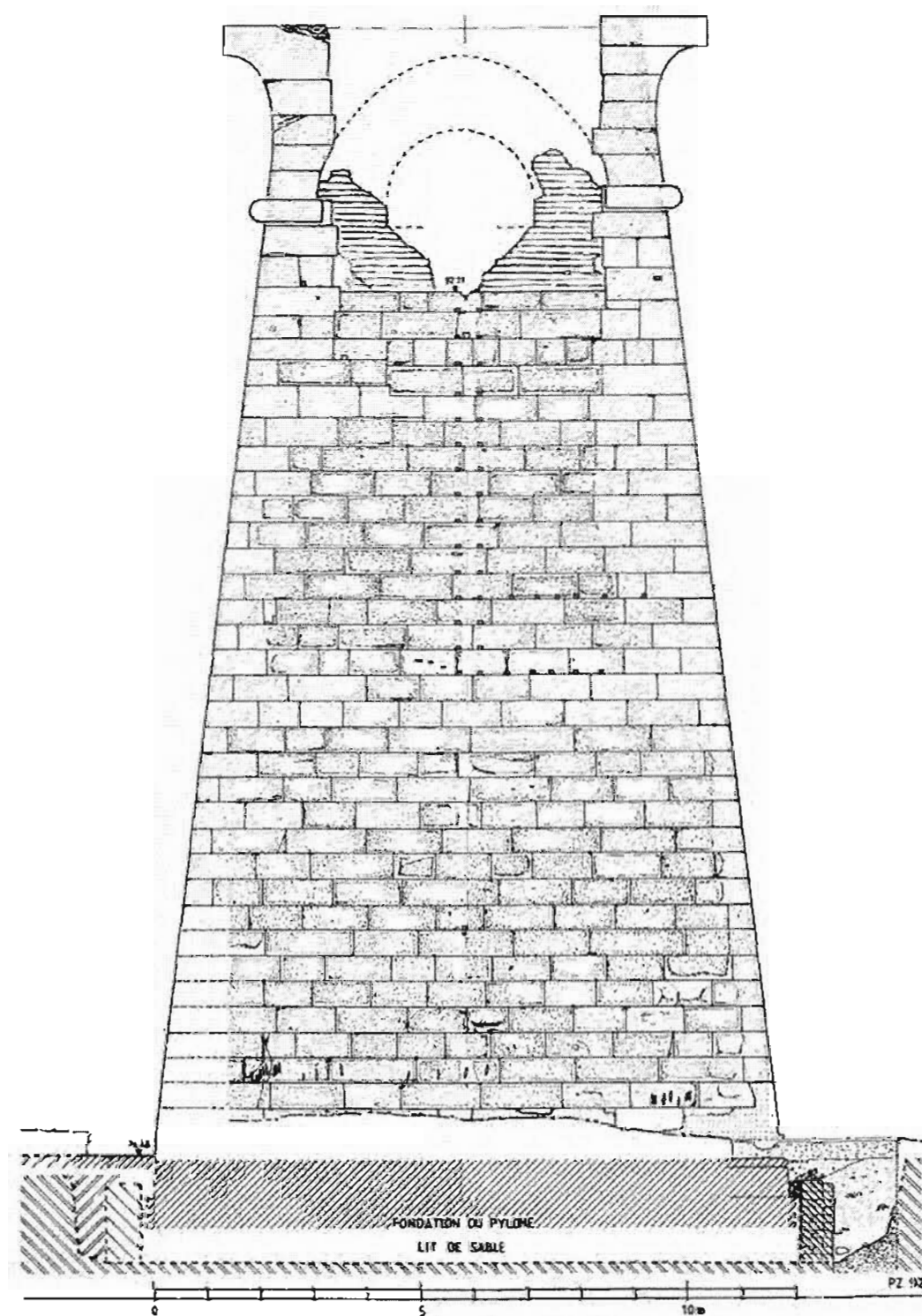


Fig. 9. — Élévation latérale est.

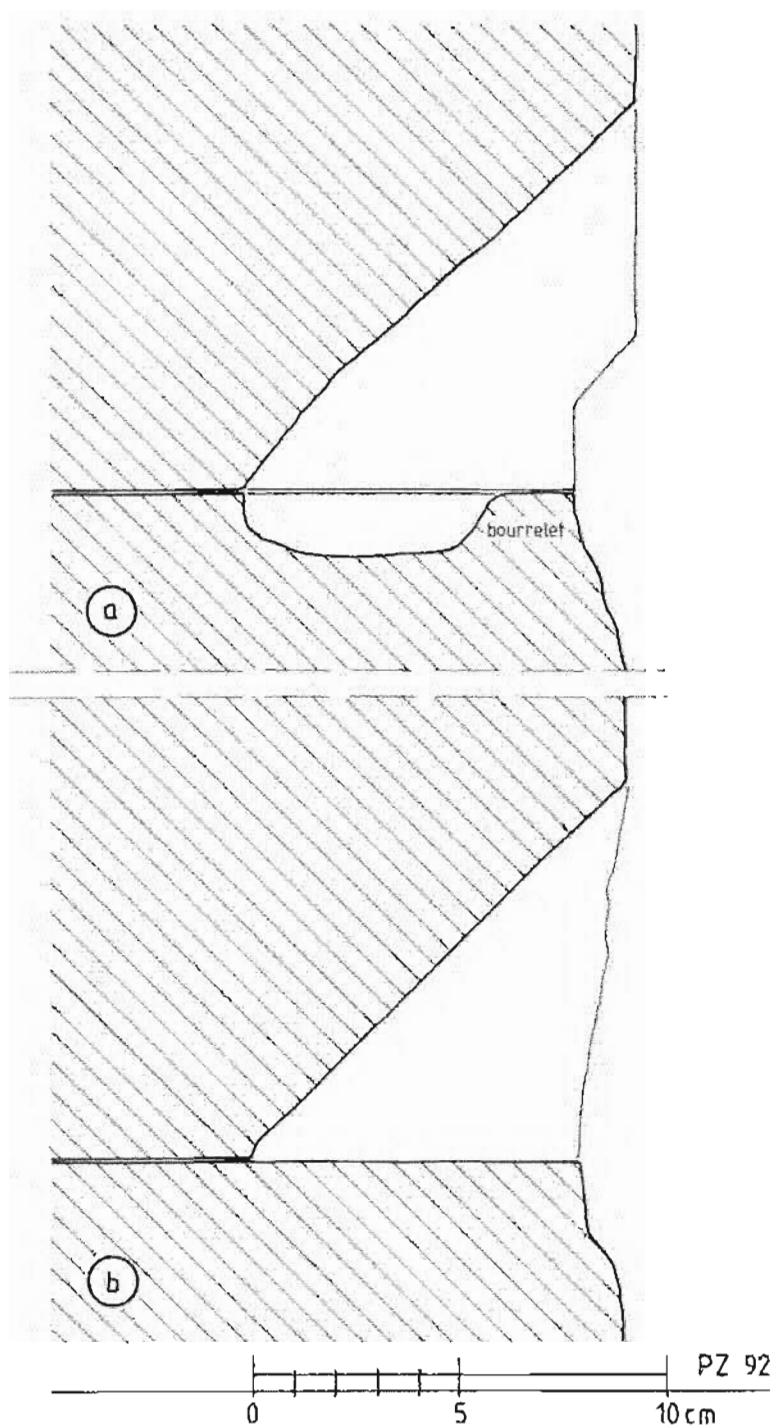


Fig. 10. -- Détails des encoches d'ascension sur la paroi latérale est.

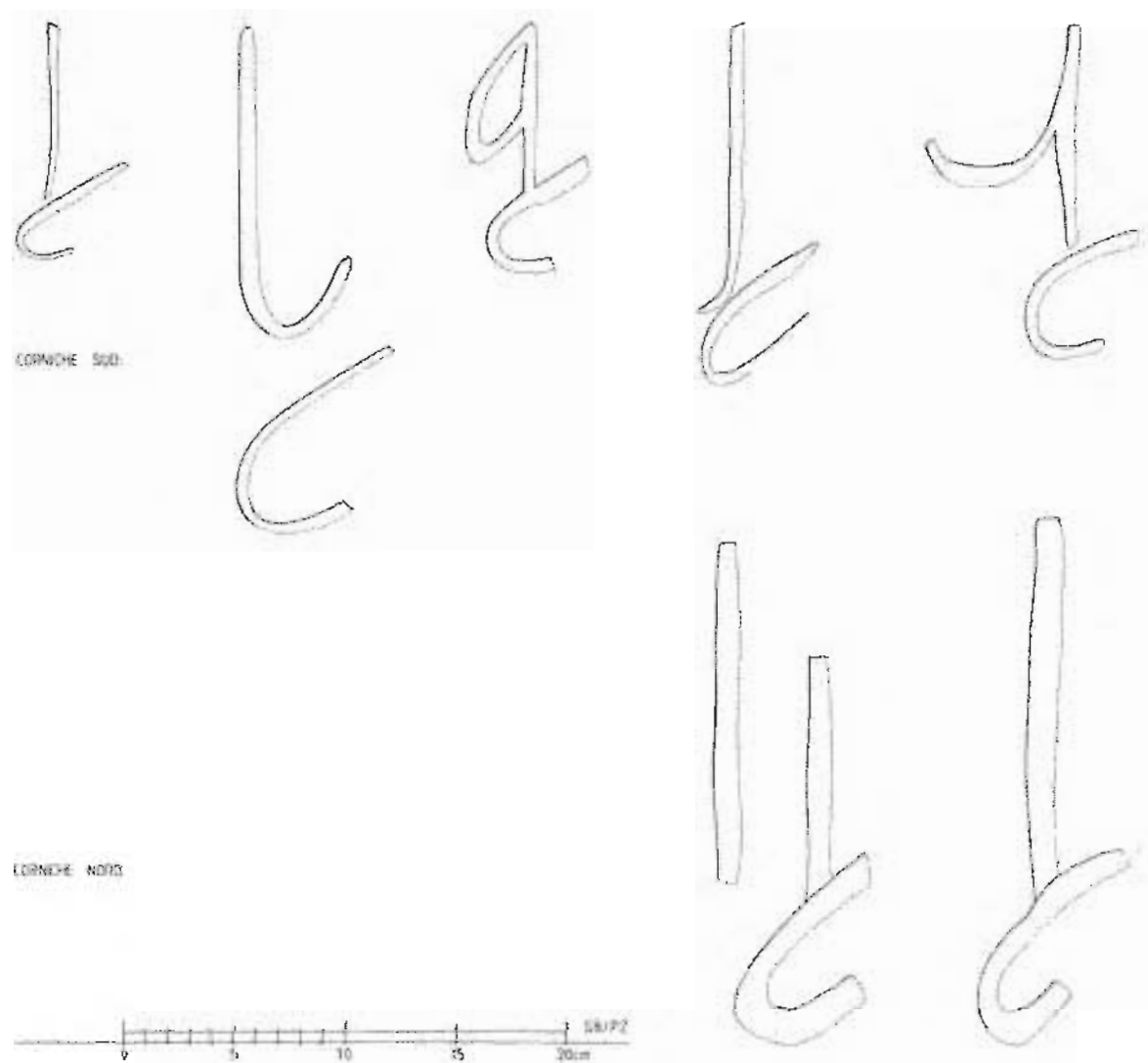


Fig. 11. — Marques numériques, au dos des blocs de la dernière assise des corniches (relevées dans l'ordre de disposition des blocs).

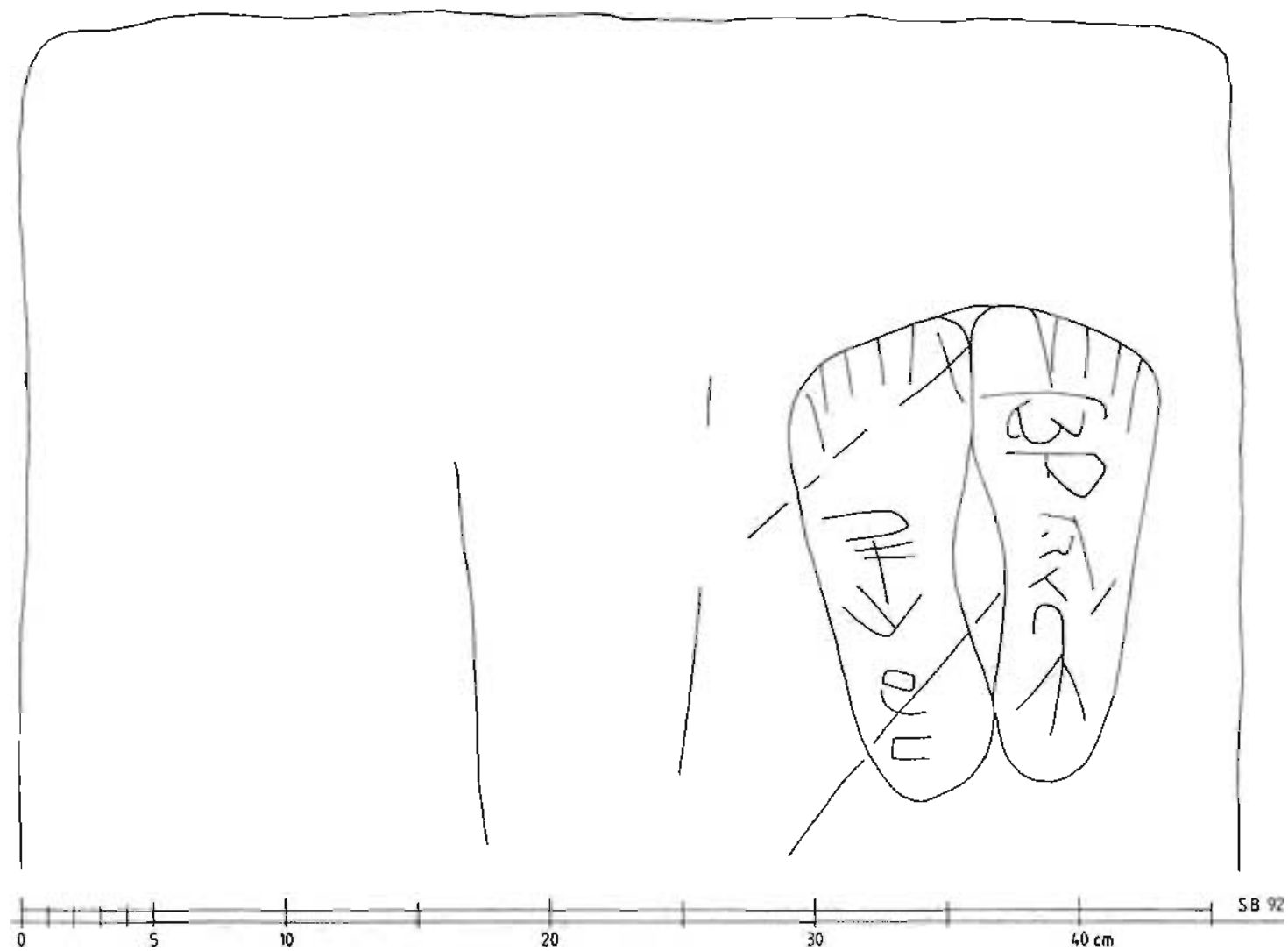


Fig. 12. — Graffito de pieds avec inscription démotique sur le dallage de l'espace entre les deux corniches.

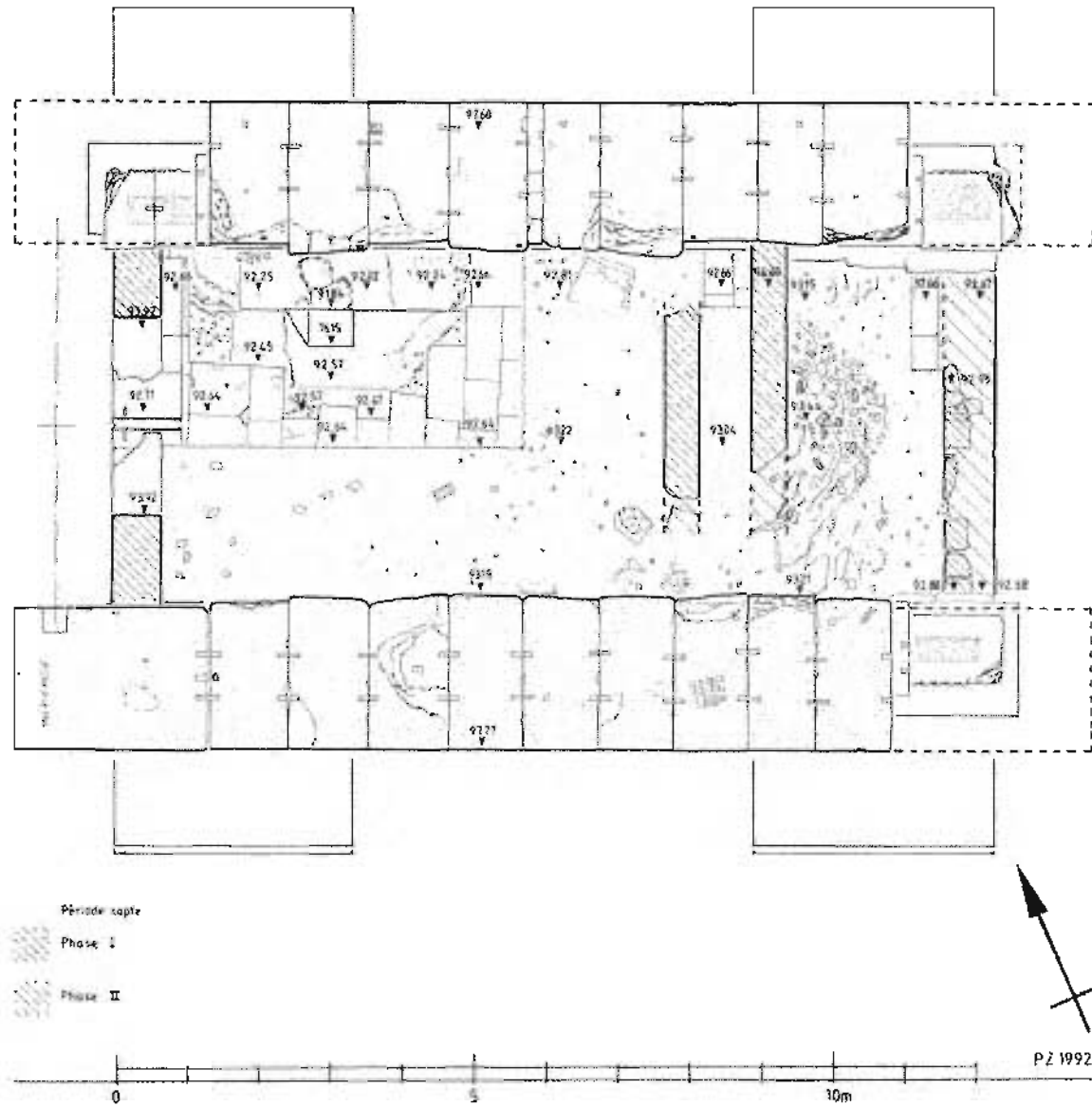


Fig. 13. — Plan des corniches.

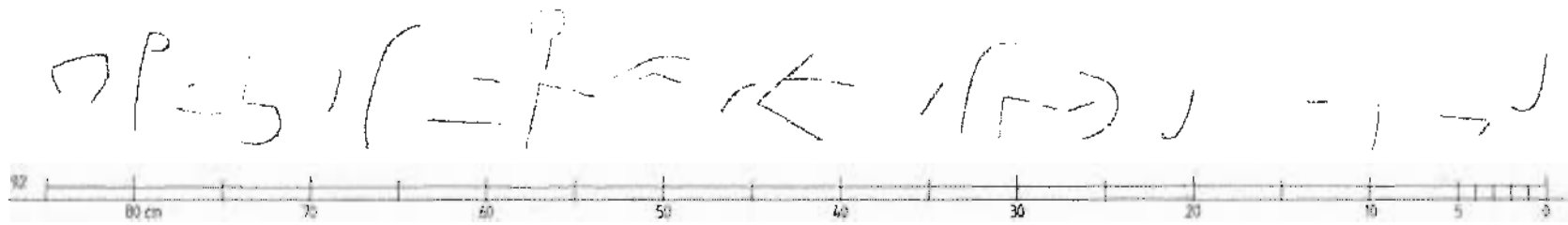


Fig. 14. — Graffito demotique sur l'angle est de la corniche nord.

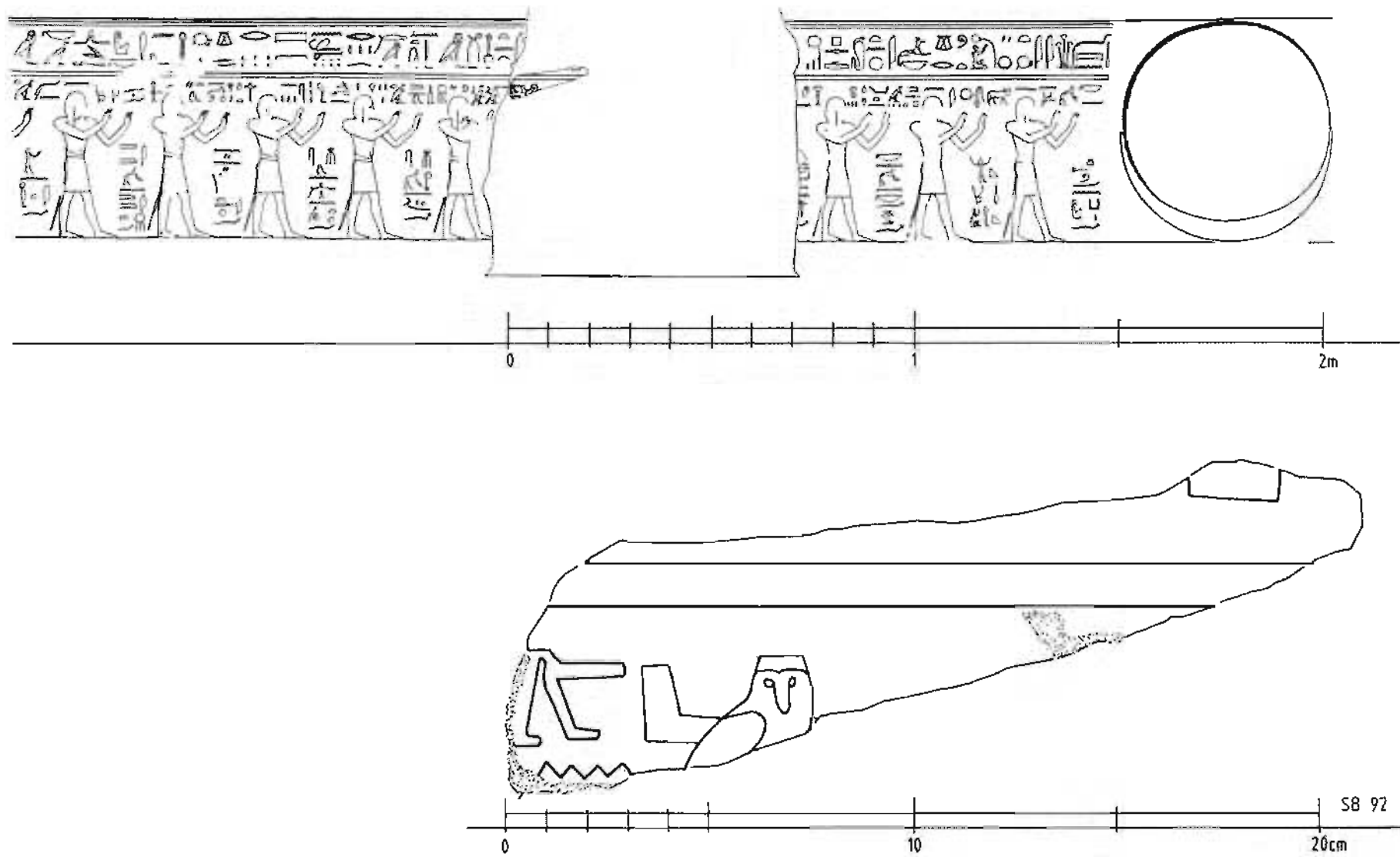


Fig. 15. — Registre supérieur du linteau de la face nord (d'après P. Clère, *La porte d'Évertète à Karnak*, MIFAO 84, 1961), position du fragment inscrit découvert sur le remplissage de l'occupation secondaire des corniches.

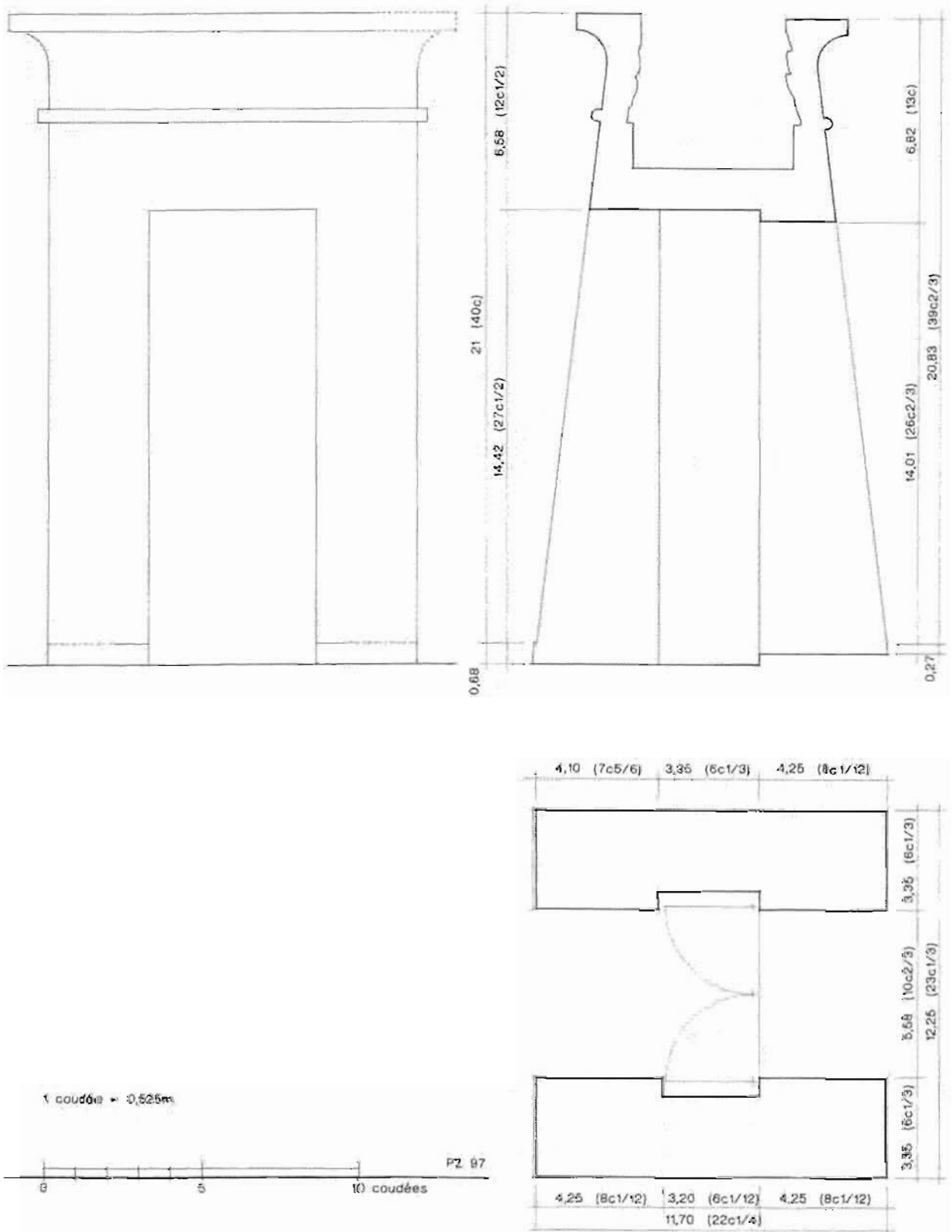
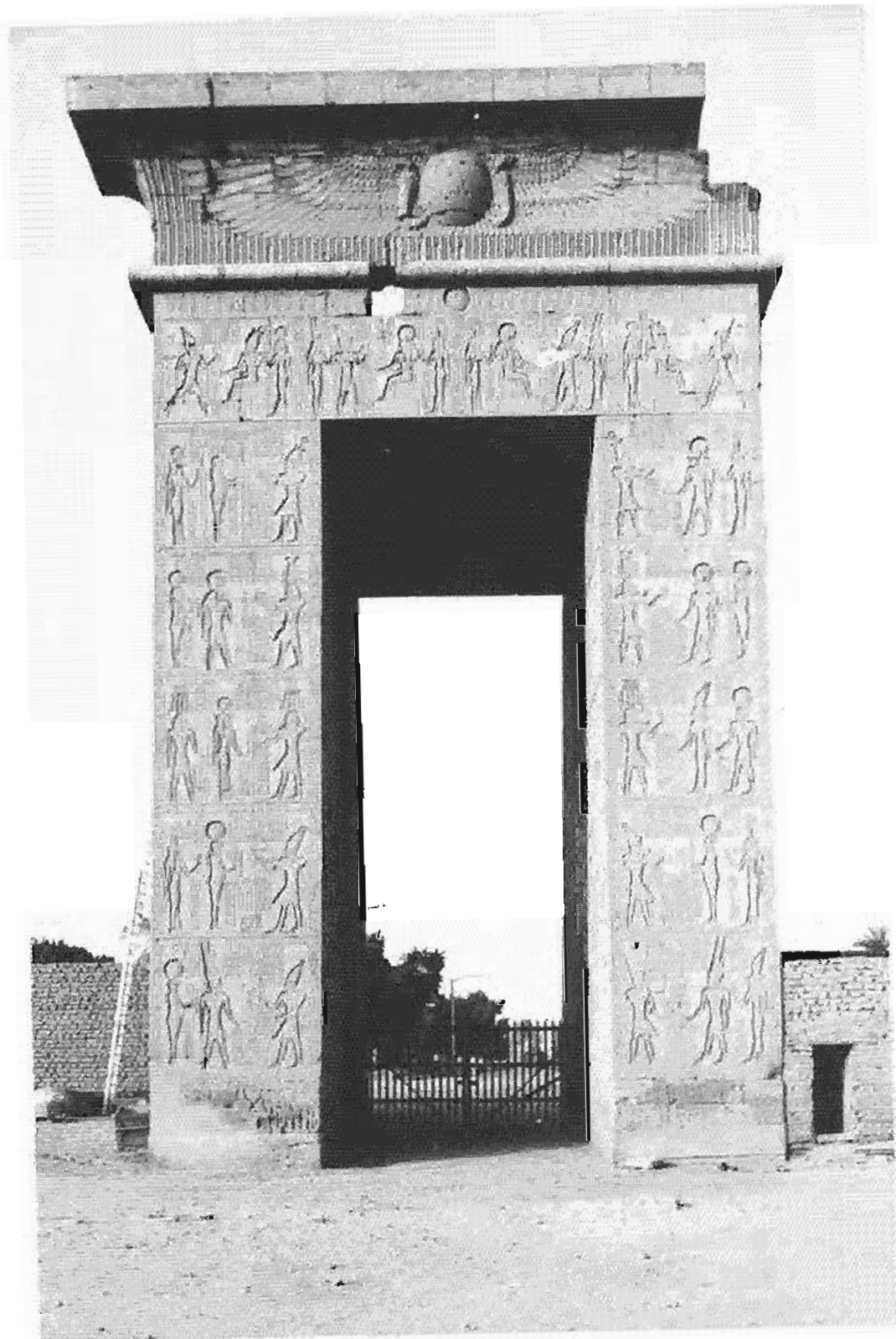


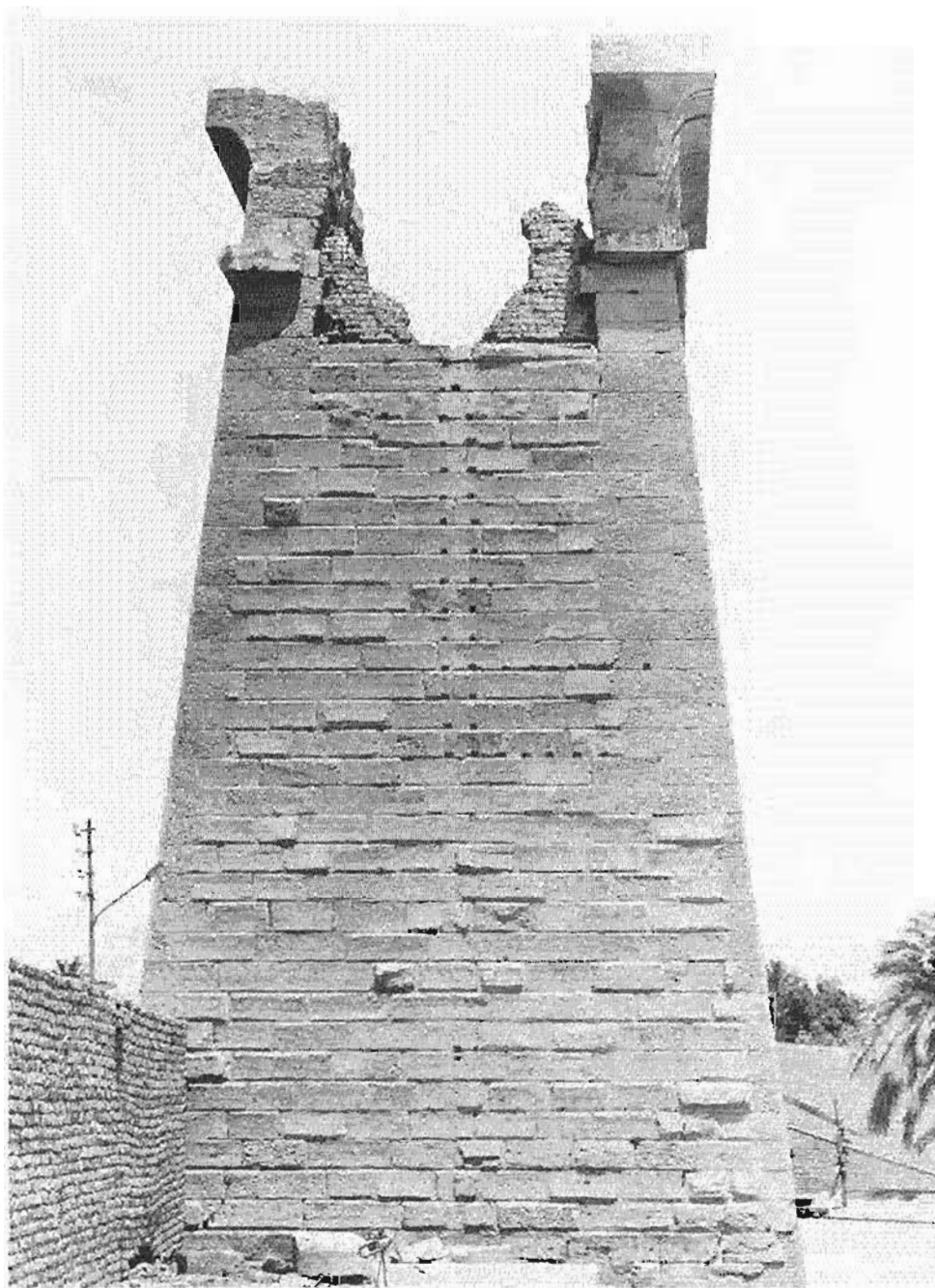
Fig. 16. — Principales dimensions de la porte d'Évergète.



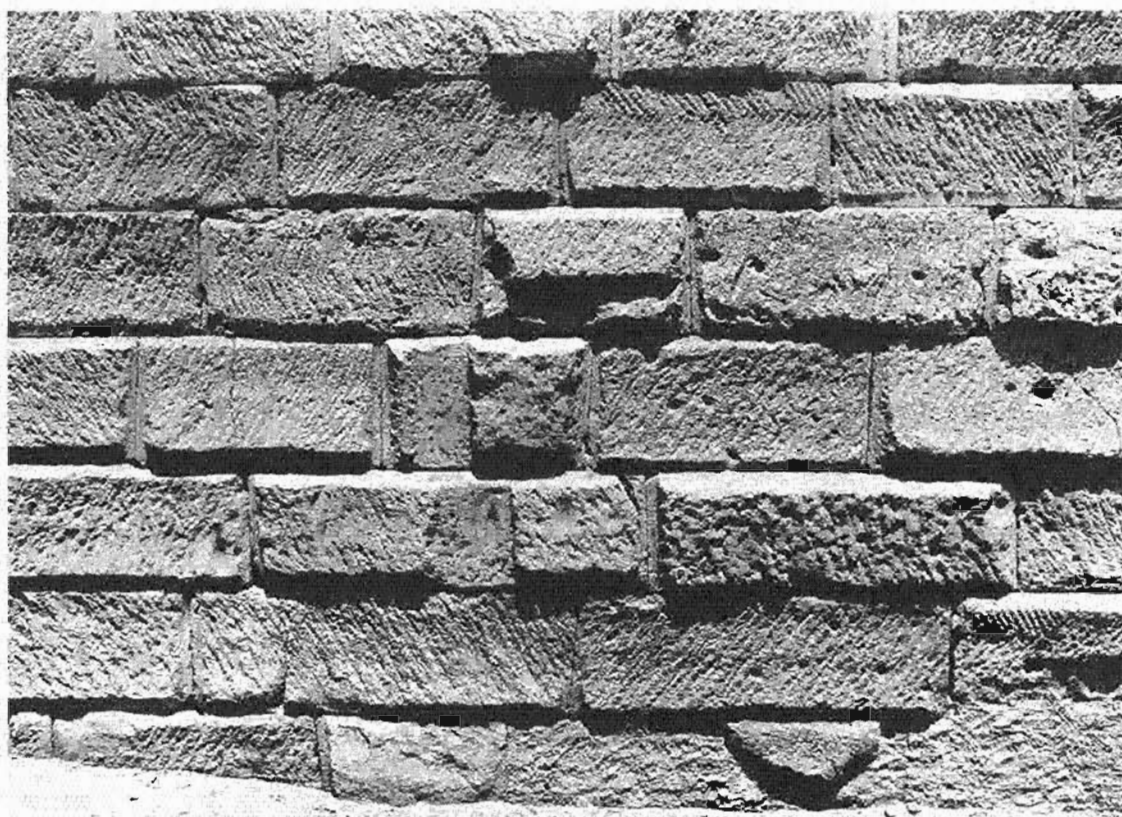
Façade extérieure (© CNRS/CFEETK, J. Gallet).



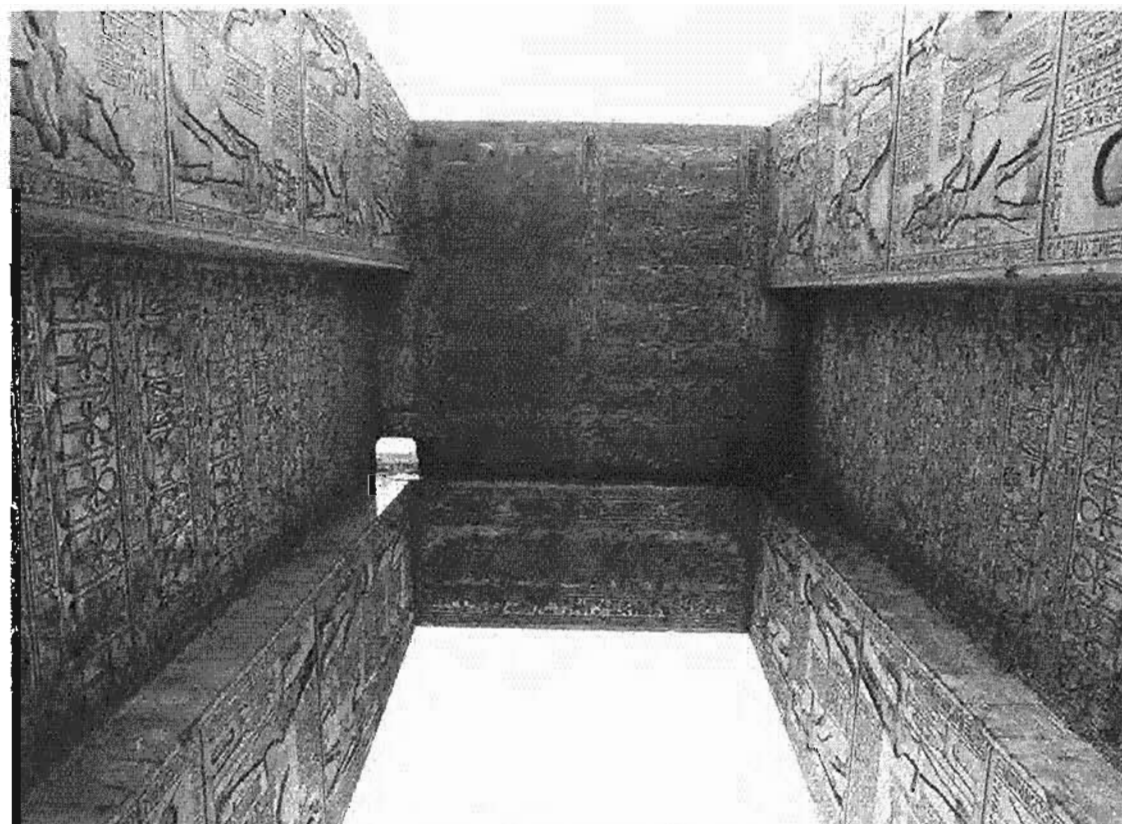
Façade intérieure.



Élévation latérale est (© CNRS/CFEETK, G. Réveillac).



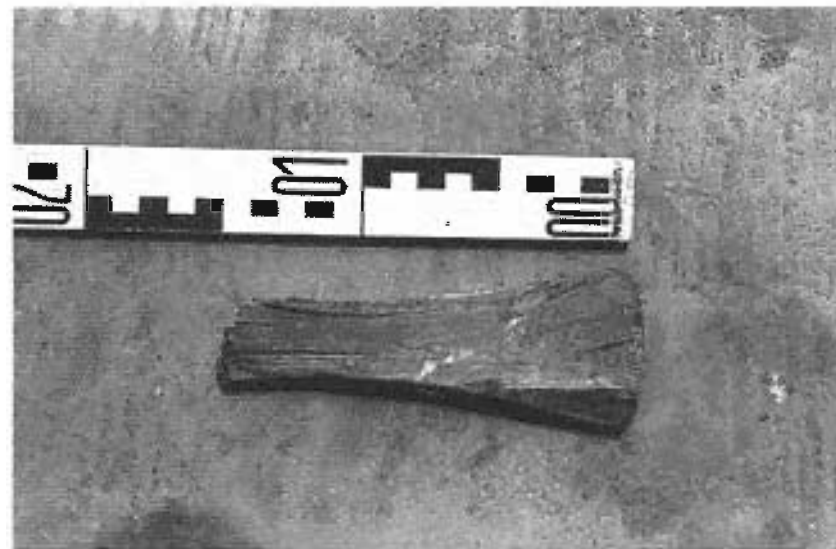
a. Détail du travail de la pierre sur l'élévation latérale est (© CNRS/CFEETK, G. Réveillac).



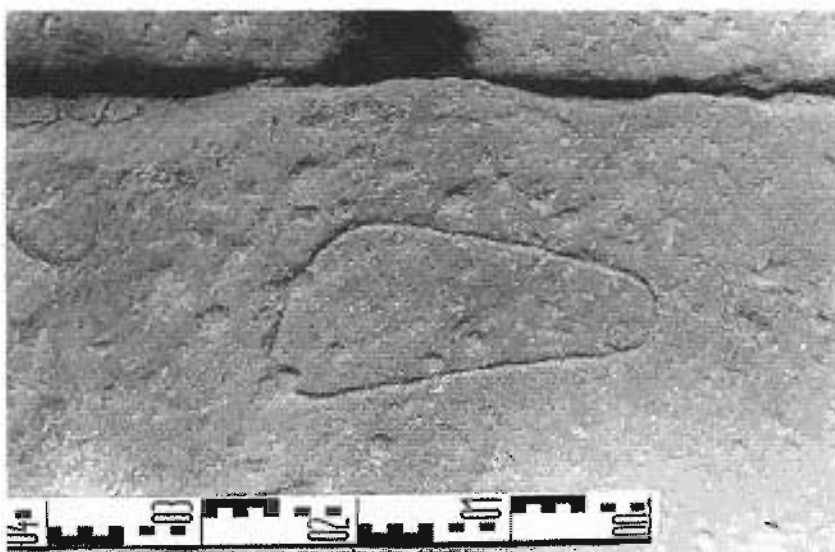
b. Plafond du passage (© CNRS/CFEETK, G. Réveillac).



a. Corniche sud, face supérieure.



b. Fragment d'une queue-d'aronde,
trouvée dans le remblai de la voûte effondrée entre les deux corniches.



c. Graffito de pied sur la corniche sud.



Détail d'une encoche d'ascension sur l'élévation est, avec sur l'assise inférieure
le tracé de construction de l'axe de symétrie.



a. Mur oriental de l'espace entre les deux corniches.



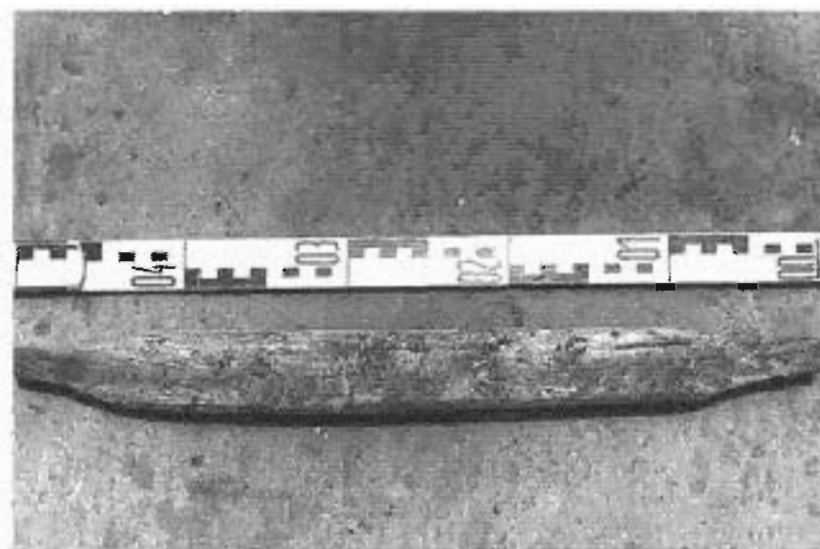
b. Mur occidental de l'espace entre les deux corniches.



c. Face arrière de l'extrémité est de la corniche nord.



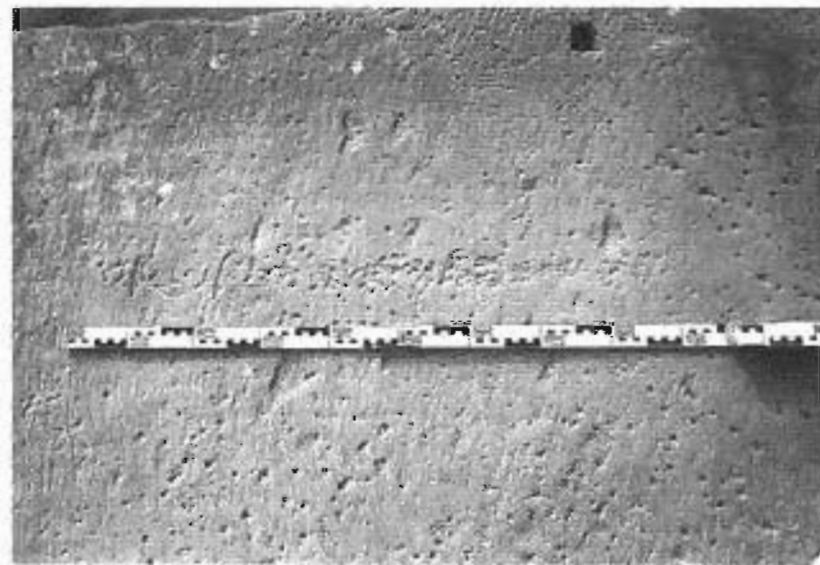
a. Détail des décombres de la première occupation copte.



b. Barreau d'échelle trouvé dans les décombres.



c. Murs transversaux de la deuxième occupation copte.



d. Graffito démotique sur l'angle est de la corniche nord.